

Schéma Métropolitain des Arts Visuels

Amiens
Métropole

Septembre
2022

Le contexte métropolitain 5

A / De l'origine de la Métropole à la compétence culture 6

- 1 - Quelques données sociales 6
- 2 - Les compétences de la Métropole 6

B / Le projet culturel et patrimonial d'Amiens Métropole 6

- 1 - Les grands axes du projet culturel 22/26 dédié aux arts visuels 6
- 2 - Amiens, métropole attractive : rayonner par les arts et le patrimoine 7

Le Schéma Métropolitain des Arts Plastiques et Visuels 9

A / Phase 1 - Un état de lieux dressé en concertation avec les acteurs 10

- 1 - Une filière fragile et en quête de reconnaissance 10
- 2 - Méthodologie et calendrier de la concertation : la démarche qualitative fondée sur des temps d'ateliers thématiques 11

B / Phase 2 - Les 5 axes prioritaires élaborés à partir des préconisations 13

Axe 1 // Favoriser la production, la diffusion et la circulation du travail artistique à l'échelle de la métropole 14

Axe 2 // Renforcer le réseau de médiateurs et encourager la mutualisation des outils de médiation 20

Axe 3 // Affirmer la place des pratiques amateurs et des dispositifs d'EAC renouvelés 24

Axe 4 // Faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des priorités dans le développement de la filière Arts Plastiques et Visuels 28

Axe 5 // Promouvoir la valorisation du travail artistique par des actions innovantes et partagées par les acteurs 34

Annexes 39

Amiens Métropole a fait un choix fort en initiant une démarche de concertation pour la mise en œuvre d'un Schéma Métropolitain des Arts Visuels. Cette invitation à la concertation affirme l'engagement de la collectivité pour la liberté de création et à la diversité sous toutes ses formes, ainsi que les enjeux liés à la structuration des filières artistiques.

Elle représente aussi l'ambition de la collectivité d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à la culture et aux pratiques artistiques. Amiens Métropole s'appuie pour cela sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des équipements culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager.

Elle reflète le souhait de développer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole, à partir de la création artistique locale et à l'échelle interrégionale, régionale, européenne.

La construction historique des politiques publiques culturelles sur le territoire de la ville et des villages qui constitueront la métropole, dans les années 80, s'est faite principalement autour de l'essor du spectacle vivant, avec le théâtre, le cirque et les arts de la rue, ainsi que des musiques actuelles.

Les arts visuels ont été présents à travers des collections de l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens métropole, du Musée de Picardie et du Fonds Régional d'Art Contemporain Picardie. Des événements comme le Festival des Jardins et la Nuit Blanche ont proposé à la création contemporaine d'investir l'espace public et les espaces verts de la ville. Les divers publics ont également été concernés par des actions de sensibilisation et de pratique dans le champ des arts visuels menées par les structures culturelles, les équipements pluridisciplinaires comme la Maison de la Culture, par le biais des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Cependant, malgré leur intérêt et qualité, ces diverses initiatives ont été développées de souvent trop isolés des publics et partenaires. Et des pans entiers de ces politiques publiques en faveur des arts visuels ont été oubliés; on peut parler de ce qui doit permettre un parcours tout au long de la vie qui lie les pratiques amateurs à la diffusion des œuvres, ou encore des passerelles entre les formations universitaires et professionnalisantes vers le statut reconnu d'artiste auteur plasticien, intégré au territoire.

Malgré ces manques, le territoire de la métropole a connu plusieurs initiatives événementielles remarquables qui ont permis un rayonnement et le développement

embryonnaire d'une filière: les Rendez-vous de la Bande Dessinée ont mis sur le devant de la scène des artistes de bande dessinée, souvent à cheval entre plusieurs registres, comme le dessin, l'illustration, le graphisme, le scénario, l'édition. La manifestation Nuit Blanche a mis en lumière la création contemporaine avec ses installations et le vidéo mapping. Aujourd'hui, le Festival ICONIC est devenu cet événement qui apparaît comme une manifestation culturelle et artistique mais aussi comme le prolongement des aspirations des acteurs des arts visuels du territoire à structurer une filière métropolitaine et à travailler sous forme de réseau.

Enfin, il faut noter la mue du Musée de Picardie et la réouverture de ses collections classiques et contemporaines, le nouveau projet du Fonds Régional d'Art Contemporain, avec cette nécessité de structurer une filière dynamique ou encore la volonté d'Amiens Métropole d'accompagner l'arrivée d'un nouvel équipement, tellement important pour le développement et le rayonnement de notre territoire, qu'est la Plateforme des Images et de la Création,

Voici le résultat d'un travail de co-construction réalisé par toutes les composantes de l'écosystème des arts plastiques et visuels, avec l'écriture commune de ce Schéma Métropolitain des Arts Visuels. Ce document socle a été présenté et voté en Conseil d'Amiens Métropole, plus qu'un document stratégique et une guide de nos futures actions, il devient un référentiel sur lequel vont s'appuyer toutes nos politiques publiques dédiées aux arts visuels. Soyez fiers comme nous le sommes de cette avancée et cet engagement et soyez à nos côtés pour le mettre en œuvre.

Pierre Savreux

Vice Président en charge de la Culture et du Patrimoine

PARTIE 1

Le contexte métropolitain

A / De l'origine de la Métropole à la compétence culturelle

1 / Quelques données sociales

La communauté d'Amiens Métropole regroupe 39 communes sur une superficie de 310.3 km² et abrite une population de 180 905 habitants dont 133 891 pour Amiens ; sa densité de population s'élève à 580 hab/km² (Grand Amiénois 112 hab/km² ; Somme 90 hab/km²).

Territoire institué, territoire de vie, territoire vécu, ou encore Pays d'art et d'histoire, Amiens est identifiée dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire « Picardie 2030 » comme tête du réseau de 10 villes piliers du Grand Amiénois. Amiens Métropole est l'intercommunalité la plus urbanisée du Pays du Grand Amiénois avec 19% d'espaces urbanisés. Son territoire est structuré par un pôle central de 11 communes en continuité urbaine regroupant 93% de sa population. Les 28 autres communes sont moins densément peuplées. Seules d'eux d'entre elles comptent en effet plus de 1000 habitants (Sains en Amiénois et Poulainville).

Le district du Grand Amiénois se transforme en 2000 en communauté d'agglomération et devient Amiens Métropole, à laquelle adhèrent immédiatement Allonville et Bertangles. L'intercommunalité regroupe alors les 20 communes de l'ancien district. Après 3 autres cycles d'intégration de nouvelles communes pour arriver à un nombre de 33, le conseil communautaire d'Amiens Métropole a validé l'intégration de 6 nouvelles demandes d'adhésion pour arriver à un regroupement de 39 communes.

2 / Les compétences de la Métropole

Selon le code général des collectivités territoriales, les communes ont transféré à la communauté d'agglomération plusieurs compétences. Parmi celles-ci, la compétence de développement et aménagement social et culturel qui comprend les éléments suivants :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives

Amiens est classée 28ème ville française en nombre d'habitants, sa taille est comparable à celles de Tours, Limoges ou Metz, avec une superficie est comparable à celle de Lyon ou Bordeaux.

B / Le projet culturel et patrimonial 2020-2026 d'Amiens Métropole

1 / Les grands axes dédiés aux Arts Plastiques et Visuels

Amiens Métropole se doit d'être une terre amie des artistes. Il y a donc un enjeu fort à ce que nous soyons repérés comme territoire d'accueil et de soutien du geste de création, en veillant à porter information, ingénierie et accompagnement financier aux équipes artistiques.

1°- Soutenir la pluridisciplinarité des arts et affirmer des filières :

Amiens Métropole entend être à l'écoute de la diversité des arts et soutenir la démarche de création, toutes esthétiques confondues, en encourageant leur croisement et conjugaison.

• Accompagner l'universalité des thématiques de création :

Amiens Métropole peut s'enorgueillir d'être émaillée d'équipes de spectacle vivant (théâtre, danse, cirque et arts de la rue) dont il faut conforter le soutien et encourager l'innovation. Pour autant, il convient d'être en veille et d'adopter une posture d'accueil des propositions des artistes auteurs indépendants (plasticiens, auteurs, illustrateurs) ainsi que des groupes ou ensembles dédiés aux musiques actuelles, ou classiques ou savantes.

• Poser des critères objectifs d'accompagnement :

Les soutiens financiers délivrés par Amiens Métropole aux artistes doivent pouvoir reposer sur des dispositifs conçus autour de critères objectifs. Aussi, l'instruction des dossiers de demande de subvention par les services de la Métropole doivent pouvoir se nourrir de l'analyse de personnalités qualifiées. Un règlement d'intervention vient poser les dispositifs sur lesquels peuvent émerger les artistes et des instances ont été créées pour croiser les expertises de personnalités ressources sur les projets déposés auprès de la direction de la culture et du patrimoine.

• Co-construire avec les artistes et les opérateurs culturels des schémas de développement de filières artistiques

Amiens Métropole est riche de filières artistiques constituées d'acteurs complémentaires qu'il convient de révéler, organiser, catalyser. L'objectif est donc de convier les viviers artistiques par esthétique, mais aussi de manière pluridisciplinaire, à des temps d'échange et de

production qui donneront des orientations à la faveur d'une politique culturelle concertée. Tout l'enjeu réside à ouvrir les espaces de dialogue et de co-construction pour créer des synergies et des collaborations au service des artistes.

- Deux filières ont été fléchées dès 2021 sur cet enjeu de structuration, celle des musiques actuelles et celle des arts visuels. Début 2022 le travail autour de la filière Patrimoine s'ouvrira par des Assises du Patrimoine à destinations d'élus, de professionnels et du tout public.

- Des schémas assortis de fiches action seront produits sur les filières concertées.

2°- Promouvoir le renouvellement des productions artistiques :

• Être attentif à l'émergence artistique

Amiens Métropole est soucieuse de garder et de favoriser l'installation de talents sur son territoire.

Elle souhaite être attentive au renouvellement de la création en proposant un parcours et en lançant un appel directement aux artistes en devenir qui souhaitent s'éprouver et vérifier leur projection en s'exerçant et en étant accompagné par des pairs.

Un parcours d'accompagnement et de professionnalisation, RE[PAIR]S, est proposé aux jeunes artistes du spectacle vivant en devenir, sur la base d'un appel à projet. Des moyens de création sont combinés à une proposition de continuum de formation.

Ce dispositif a potentiellement vocation à être élargi aux esthétiques des Arts Visuels et de l'Audiovisuel / Cinéma.

• Soutenir la recherche et l'expérimentation

Amiens Métropole souhaite être partenaire d'objets artistiques novateurs, résultats de démarches de création innovantes et inédites. Le croisement des arts est aujourd'hui un parti pris dans beaucoup de processus de création, tant les porosités d'esthétiques sont aujourd'hui recherchées et investies.

Amiens Métropole encourage et accompagne les processus de recherche et d'expérimentation pluridisciplinaire, sans exigence de production aboutie, mais dans le souci d'accompagner le cheminement et les rencontres entre processus créatifs.

• Accompagner le développement de carrière des artistes de la Métropole

En faisant preuve de toute la diligence utile aux projets plus « académiques », un accompagnement et une ingénierie attentive seront prodigués aux artistes qui empruntent des processus exploratoires et expérimentaux,

Amiens Métropole sera attentive aux dispositifs d'accompagnement de développement de carrière mis en œuvre par les opérateurs structurants, en lien avec les schémas de filières en cours. Il en va ainsi tout particulièrement du souci d'accompagner les labels et les développeurs de carrières dans le champ des Musiques Actuelles afin de faciliter l'insertion professionnelle des artistes de cette filière.

Cet accompagnement devra faciliter l'inscription des équipes artistiques du territoire d'Amiens Métropole dans les festivals prescripteurs.

Amiens Métropole entend faire des arts et du patrimoine ses révélateurs et ses marqueurs d'inscription dans la Région Hauts-de-France et dans un souci de rayonnement national et nord-européen. .

B / Amiens, métropole attractive : rayonner par les arts et le patrimoine

Amiens Métropole souhaite accompagner l'excellence et la structuration des opérateurs. La collectivité adopte une posture de coopération renforcée avec les structures promouvant la BD, l'art contemporain, le design, l'image animée, le cinéma et l'audiovisuel.

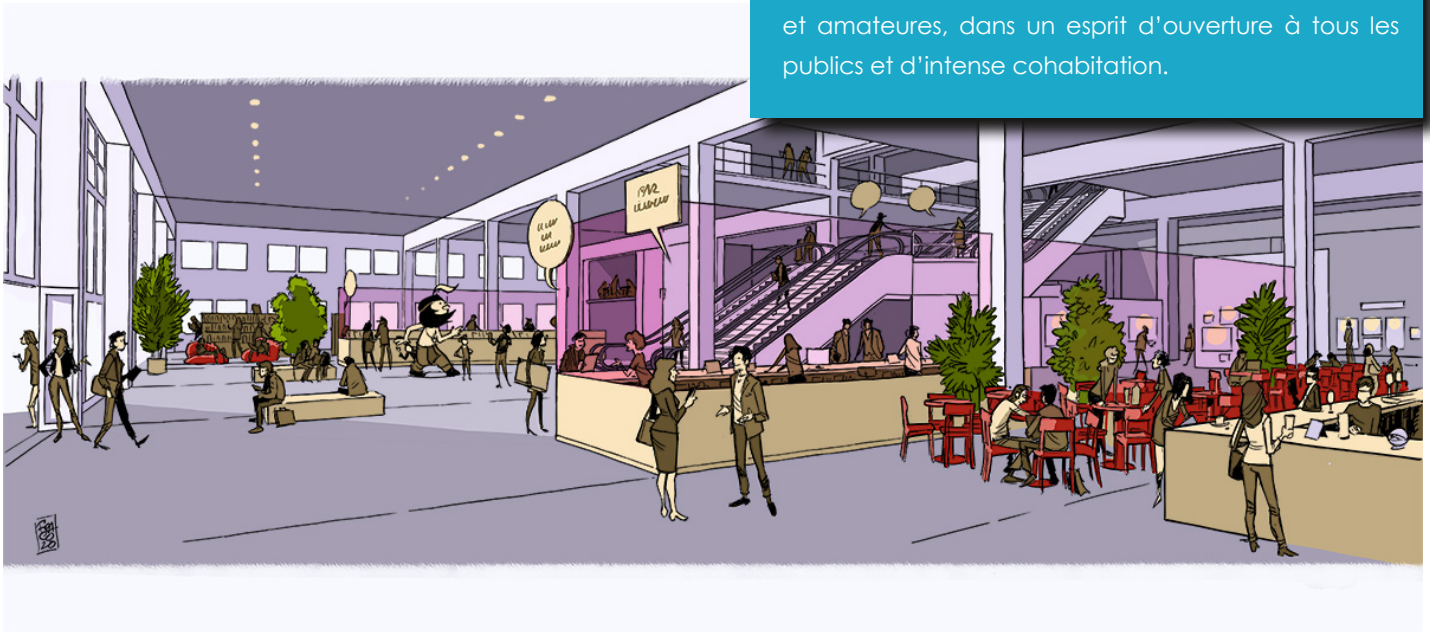
- Un tiers lieu dédié à ces filières, «La plateforme des images et de la Création – PIC», viendra s'installer sur la friche de l'ancienne plateforme industrielle du courrier, sur le quartier en requalification urbaine ZAC – La Vallée (gare) pour héberger ces acteurs et emporter dans son sillage d'autres structures.
- Amiens Métropole nourrit un partenariat fructueux avec Pictanovo, notamment dans le cadre du Réseau Film Friendly qui positionne notre agglomération comme terre d'accueil des tournages.

Zoom // Un projet structurant, fer de lance de la structuration d'une filière

Le projet Plateforme des images et de la Création

Dans la lignée de nombreux projets emblématiques qui ont éclos en France au cours des dernières années dans d'anciennes friches ou à l'occasion de reconversions de bâtiments existants, le projet vise à faire de la friche de la PIC un tiers-lieu culturel emblématique, réceptacle d'activités multiples et lieu de vie ouvert à des publics diversifiés.

Le projet, pensé comme un tiers-lieu culturel, s'inscrit dans la lignée des nouveaux lieux culturels événementiels, éphémères ou pérennes, qui se sont développés au cœur des villes ces dernières années ; établissements hybrides, qui abritent des pratiques culturelles, festives, ludiques, pour partie spontanées et amateurs, dans un esprit d'ouverture à tous les publics et d'intense cohabitation.



PARTIE 2

Le Schéma Métropolitain des Arts Plastiques et Visuels



A / Phase 1 - Un état de lieux dressé en concertation avec les acteurs

1/ Une filière fragile et en quête de reconnaissance

Au tournant des années 90, durant la période dite «d'expansion culturelle et artistique», le territoire d'Amiens Métropole a vu se développer, particulièrement, les secteurs des musiques actuelles et du spectacle vivant. Cela, notamment, en raison du soutien des politiques publiques aux acteurs de ces deux filières. A cette même période, le secteur des Arts Plastiques et Visuels est fragile, éparse, aux contours limités et n'a connu d'essor qu'à travers des pratiques liées à l'éducation artistique et culturelle.

Si les arts plastiques et visuels sont représentés dans les projets portés en milieu scolaire, ainsi que dans les pratiques « hors temps scolaire » ou de « loisir », c'est tout un pan d'un secteur qui a connu une structuration plus chaotique et complexe. A la carence en termes de lieux de diffusion, s'ajoutent les espaces dédiés jugés inatteignables pour les artistes émergents. Les structures aux programmations plurielles, pour la plupart, consacrent peu de place à cette discipline. Etant très souvent considérée comme hermétique et de difficile adhésion, les publics se mobilisent peu pour l'art contemporain, que ce soit que ce soit sur une programmation régulière ou des événements.

La diversité et la nature des acteurs du champ des arts visuels et les choix politiques à l'échelle de l'agglomération ont amené une structuration parcellaire et lacunaire de cette filière. Elle s'est composée principalement autour des pratiques amateurs et de l'éducation artistique, en parallèle de la formation et des questions de diffusion, sans vraiment pouvoir traiter la question de la professionnalisation et du statut des artistes auteurs.

C'est donc une filière éparse, sans langage ni ressources communes, qui s'est développée dans et en dehors des équipements. Si les politiques de l'agglomération se sont principalement concentrées sur l'EAC, les Arts Visuels ont souvent trouvé une place anecdotique, superfétatoire dans les programmations des établissements culturels

pluridisciplinaires, sans rencontrer de public autre que celui déjà captif. Certains équipements dédiés ont porté des projets peu lisibles, d'autres ont dû mettre de côté leurs activités pour se restructurer. Tous ces facteurs révèlent des lacunes importantes sur la cohérence des politiques publiques dédiées, de partage, de coopération entre les acteurs.

Ces manques ont donc été soulignés tout au long de la concertation et les constats accompagnés par un souhait très clair de mettre en œuvre des outils et des modes de coopération qui vont permettre de partager des ressources utiles et nécessaires au développement de la filière, des pratiques artistiques et à la professionnalisation des artistes émergents. Il s'agit également de favoriser la mise en réseau sur des problématiques, des thématiques, de façon à permettre les modes de coopération, de mutualisation, de circulation des œuvres et des artistes. Il s'agit non pas d'aborder les problématiques et objectifs de la filière sous l'angle d'un réseau, mais sous l'angle de réseaux pluriels. Connectées, ces instances communiquent et suivent l'actualité entre professionnels et futurs professionnels, mais aussi avec le public.

Plus récemment, le contexte s'aggrave avec la crise COVID 19, qui met à l'épreuve l'ensemble de l'écosystème et, plus particulièrement les acteurs les plus fragiles, à savoir, les artistes-auteurs. Dès avril 2020, l'enquête initiée et menée par le CIPAC (Fédération nationale d'art contemporain) auprès de plus de 1300 professionnels - dont plus de 1000 artistes auteurs - constate que les plus touchés par la crise sont les artistes et les professionnels indépendants de la filière. Cette crise accentue la précarité préexistante des artistes-auteurs et des professionnels de la filière.

Il semble indispensable d'inscrire des actions dans des logiques de complémentarité et de coopération, de manière à relancer la filière et refonder un terrain de stabilité pour l'ensemble des acteurs.

Dans ce contexte inédit et fragile, la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine engage la réflexion commune autour de la structuration des filières culturelles et

artistiques d'Amiens Métropole. Par cette démarche participative lancée en 2021, la collectivité invite les acteurs à faire part de leurs expériences et à penser ensemble les dispositifs qui vont constituer la politique culturelle métropolitaine avec deux objectifs principaux : rendre l'accompagnement de la création plus juste et cohérent, et développer et faciliter les diverses interactions en direction des publics du territoire.

2 / Méthodologie et calendrier de la concertation : la démarche qualitative fondée sur des temps d'ateliers thématiques

Un schéma de structuration des filières est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des disciplines artistiques, au service des acteurs professionnels et des publics. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique. C'est un outil évolutif, ses dispositions ne sont pas figées dans le temps, elles s'appliquent à court, moyen et à long terme et peuvent faire l'objet de réorientations.

L'élaboration du schéma métropolitain pour la filière Arts Plastiques et Visuels lance un long processus visant à connaître et comprendre l'écosystème artistique à l'échelle du territoire. Cela par l'identification des acteurs et des enjeux spécifiques, générant de la mise en réseau, des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité. Ce temps d'élaboration est aussi l'occasion de structurer et d'approfondir les échanges au sein du réseau de structures de diffusion de la Métropole.

Afin de tracer un état de lieux sectoriel, la première phase d'élaboration du Schéma a mis en place des temps de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Un comité de pilotage a été constitué au préalable, dans le but d'assurer la présence d'une diversité de professionnels du secteur, accompagnés des techniciens de la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine, tout au long de l'élaboration du Schéma.

Conçu comme une instance d'écoute et de relais, ouverte et attentive aux objectifs des acteurs, chargée d'organiser les contenus produits lors des ateliers, d'analyser les constats qui serviront de point de départ

pour l'élaboration des préconisations, le COPIL a fait le choix de déployer une méthodologie basée sur une démarche qualitative, à travers la mise en place d'ateliers de réflexion partagée.

Le travail d'élaboration du Schéma Métropolitain des Arts Plastiques et Visuels instaure la réflexion collective, et porte un objectif commun de développement et de valorisation des artistes, d'amélioration de leurs conditions d'exercice, de développement économique du secteur. Il s'agit de questionner la place de l'artiste dans sa dimension professionnelle et socio-économique au sein d'un écosystème, sur le territoire de la métropole amiénoise.

Pour sa part, la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine s'est engagée à la mise en place de conditions propices au bon déroulement des temps d'échanges collectifs, dans le cadre de cette concertation. La démarche collective et participative impliquant, de la part des participants, la motivation et le dépassement des logiques personnelles, l'assiduité, une écoute bienveillante et la transparence dans le partage des données.

Ces engagements réciproques ont permis une qualité des débats. Les temps d'échange ont permis d'établir des préconisations communes.

Au cours de l'année 2021, environ 50 personnes se sont réunies à l'occasion de ces cinq temps d'ateliers de concertation. Ces temps de rencontre ont alterné des moments de réflexion individuelle et des échanges collectifs autour des thématiques proposées.

Les personnes présentes aux ateliers ont ainsi été invitées à réfléchir à différentes thématiques identifiées préalablement par le COPIL. En s'inscrivant à des ateliers de leurs choix, les acteur.e.s ont pu discuter et identifier collectivement les besoins, manques et forces du territoire en matière d'arts visuels.

A la fin de chaque atelier, des restitutions collectives ont permis l'élaboration de préconisations et propositions, permettant la formulation d'axes stratégiques et d'un plan d'actions. Des synthèses de chaque atelier ont été ensuite élaborées et mises en ligne sur le site www.amiens.fr.

Le choix d'une méthodologie qualitative a permis d'installer durablement une dynamique de concertation et de co-construction de préconisations.

Une restitution publique de ce travail de réflexion a été réalisée en novembre 2021. Le temps de restitution ayant

pour objectif de souligner la transparence des actions, d'informer les publics cibles, techniciens et élus des collectivités aux enjeux identifiés et aux préconisations élaborées



Ateliers de réflexion pour la création du Schéma Métropolitain des Arts Plastiques et Visuels

Durant l'année 2021, 5 ateliers ont été menés par la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine d'Amiens Métropole en coopération avec les acteurs de la filière Arts Plastiques et Visuels du territoire.

Ces ateliers avaient pour objectif de dresser des états des lieux autour de 7 thématiques identifiées, afin de proposer des préconisations et dans le but d'accompagner la structuration de la filière sur le territoire métropolitain.

Les modalités de diffusion du travail artistique > **Avril 2021**

Les enjeux de la médiation et des publics > **Avril 2021**

Education Artistique et Culturelle / Pratiques Amateurs > **Mai 2021**

Professionalisation et insertion professionnelle > **Juin 2021**

La valeur du travail artistique > **Octobre 2021**

B / Phase 2 - Les 5 axes prioritaires dressés à partir de préconisations

La concertation a permis d'identifier des problématiques organisées en 5 axes prioritaires. Ces axes ont comme point de départ l'artiste-auteur, les conditions d'exercice et l'économie liée à son activité professionnelle. Le geste de création et la production des œuvres se retrouvent au centre de la réflexion, comme pilier du fonctionnement de l'ensemble du secteur.

La réflexion s'étend et se prolonge sur d'autres domaines, suivant les axes identifiés :

- a) la diffusion de la production artistique**
- b) l'élaboration et mutualisation d'outils de médiation** et de sensibilisation de publics à l'art contemporain
- c) le parcours de formation aux pratiques artistiques** dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- d) les démarches d'accompagnement à professionnalisation** et à l'insertion professionnelle des jeunes artistes
- e) la mise en place d'un cadre** permettant aux artistes du territoire de produire, diffuser et commercialiser leurs œuvres

Le travail mené en concertation s'est révélé particulièrement important pour mieux définir et délimiter les problématiques puis les décliner des préconisations.

Axe 1 // Favoriser la production, la diffusion et la circulation du travail artistique à l'échelle de la métropole

La démarche de concertation s'appuie sur le fait que les artistes sont les principaux acteurs de la production artistique et de sa diffusion sur le territoire. L'économie de la création repose sur le travail artistique et son renouvellement par les artistes. Dans cette logique, l'exposition constitue un mode habituel d'exploitation des œuvres, la diffusion du travail artistique étant ainsi une étape déterminante de l'économie de l'artiste. Elle mobilise une grande diversité de professionnels : les artistes eux-mêmes, commissaires d'exposition, régisseurs, médiateurs, enseignants relais, chargés de communication, etc...

A l'échelle d'une collectivité, la réflexion autour de la diffusion des œuvres artistiques ne peut être non plus dissociée d'une stratégie de soutien à la structuration professionnelle, d'amélioration des pratiques des lieux de diffusion et d'aide à la mobilité des artistes sur l'ensemble territoire. Il s'agit ainsi d'imaginer des dispositifs pour améliorer et favoriser les conditions d'exercice, en mettant au cœur des sujets récurrents comme les espaces de production, de diffusion du travail artistique. Il s'agit également de rappeler l'importance du cadre juridique, de la contractualisation.

Les artistes du territoire se confrontent à un manque d'espaces de travail et de lieux de monstration. Les acteurs présents à la concertation ont rappelé le rôle essentiel d'un espace atelier pour le bon déroulement de la production artistique. Les caractéristiques physiques d'un espace de travail ont des incidences directes sur la production (type d'œuvres, formats, conservation...). L'atelier est le lieu où les artistes peuvent aussi exposer, vendre, rencontrer les publics et proposer des cours.

Les acteurs et structures culturelles font part de leurs limitations en termes de ressources, financières et humaines. En effet, malgré les nombreuses structures culturelles présentes sur le territoire de la métropole, un nombre très peu significatif d'entre elles dispose d'espaces dédiés à la diffusion. A cela s'ajoute le manque d'opportunités et d'offres pour les professionnels porteurs de compétences techniques et spécifiques au cadre de la diffusion (régisseurs, médiateurs,

scénographes, etc.), au sein des structures. La problématique de l'employabilité amène ces derniers à quitter le territoire.

La difficulté d'aligner les structures autour de projets de résidence artistique et d'expositions partagés, d'une dynamique de mutualisation et de co-construction envers des arts plastiques et visuels resterait un défi à relever. Des projets dits «structurants», comme le festival IC.ON.IC, qui ont pour objectif de fédérer ces acteurs autour d'un objet commun, contribuent à renforcer le lien entre les acteurs autour d'une circulation des œuvres sur le territoire. Malgré ces projets, le territoire reste peu attractif à l'égard de la diffusion.

Pour la plupart des artistes, le travail de création artistique se conjugue avec d'autres activités rémunératrices. Cette pluriactivité affectant la qualité des recherches et, par conséquent, l'affirmation des démarches artistiques respectives. Ce facteur témoigne de la précarité du secteur, qui s'est aggravée avec la crise liée à la pandémie du COVID 19.

La précarité caractérise les relations pratiquées entre les structures de diffusion et les artistes. Un nombre peu significatif de structures observent les recommandations concernant la rémunération, les droits d'exposition et le défraiement des artistes. La diffusion du travail artistique comprend une phase de contractualisation. Cette étape administrative, qui détermine les conditions de mise en œuvre d'un projet entre les partenaires, doit s'inscrire dans un cadre juridique organisé sous la forme d'un contrat de droits de cession. Un réseau professionnel structuré, ainsi qu'une instance locale de « ressource », comme La Malterie (Lille), contribueront à la mise en place d'un cadre de travail conforme et respectueux des acteurs. L'élaboration et l'usage d'une charte des bonnes pratiques à l'échelle du territoire métropolitain.

PRÉCONISATIONS

- **Créer un espace dédié à la diffusion**, en portant une attention aux conditions d'exposition des œuvres ; à l'amélioration des pratiques de rémunération des artistes
- Considérer la contractualisation entre artistes-auteur.e.s, structures et partenaires **comme une responsabilité systématique**
- **Créer d'un Pôle ressource (physique) pour conseil, accompagnement administratif et artistique**, ainsi que d'un répertoire des artistes implantés sur le territoire (pour une plus grande visibilité des offres et des ressources)
- **Organiser des visites d'atelier, des portes ouvertes**, permettant les rencontres professionnelles et échanges entre pairs, favorisant les rencontres, au-delà du périmètre de la métropole
- **Renforcer le soutien financier et logistique à la recherche et à la création** à travers des dispositifs de subvention et résidences artistiques
- **Développer des résidences ou commandes artistiques** en collaboration avec les bailleurs sociaux, structures culturelles des communes, etc
- Remédier la carence et un réel besoin concernant **la centralisation des informations et valorisation des événements et actions artistiques menés à l'échelle de la métropole**. Cela par le biais d'un projet de communication, comprenant une signalétique forte en ville ; utilisation des réseaux
- **Promouvoir la mutualisation et le partage des ressources entre structures** et entre celles-ci et les professionnels intervenants ; • Motiver des politiques culturelles plus attentives à toutes les échelles de la collectivité, de manière à **prendre en considération des coûts réels d'un projet en arts visuels** ;
- **Concevoir une charte de bonnes pratiques**, poser un cadre pour guider les relations entre l'artiste et les lieux de diffusion/organismes. A ce document, annexer une grille de rémunérations à faire valoir au moment de la contractualisation des artistes.

// Zoom

Iconic Festival d'arts visuels

Créé en 2021, ce festival témoigne de l'ambition d'Amiens Métropole de sensibiliser le public le plus large possible aux arts visuels sous toutes leurs formes et de sa volonté de soutenir les artistes auteurs. IC.ON.IC s'inscrit également dans la métamorphose qu'entreprend la Métropole dans le cadre de sa candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

Fort du succès de sa première édition qui a rassemblé environ 40 000 personnes, le festival IC.ON.IC organisé par Amiens Métropole revient en 2022 avec pour thématique commune « Du dedans, du dehors, des espaces sans frontière ? ». Dédié à la pluralité et à la diversité des arts visuels sur notre territoire, il rassemblera une trentaine d'artistes contemporains et sera composé de trois parcours artistiques :

- Parcours Art Urbain dans le quartier St-Leu
- Parcours Art Contemporain dans 15 structures culturelles partenaires
- Parcours Vidéo Mapping réalisé par l'association Les Rencontres Audiovisuelle

IC.ON.IC festival d'arts visuels 4 oct. — 17 déc. 2022

— trois parcours
art urbain
art contemporain
vidéo mapping

#iconicamiens f t @

amiens 2028 Capitale européenne de la culture

Amiens amiens.fr/iconic



L'Epopée de Gilgamesh - Poés et Jober.
Festival ICONIC 2021 - Photo L.Rousselin

FICHE ACTION 1

Soutenir, promouvoir, diffuser les Arts Plastiques et les Arts Visuels, sensibiliser les publics à la création contemporaine. La galerie en tant que lieu d'art contemporain installé au cœur d'Amiens et se veut un espace ouvert à la production d'œuvres d'arts plastiques et visuels et un lieu de découverte pour le plus grand nombre. Elle s'attache à déployer son activité auprès d'un public diversifié. Ce projet tend à tisser quotidiennement des liens entre les sphères esthétiques et sociales, entre une création exigeante, ouverte sur le monde et ses défis, et une transmission adaptée à chacun.

Un rythme de quatre expositions par an, la galerie pourra ainsi accueillir des expositions dans les contextes suivants :

- Valorisation du fonds de l'Artothèque, du Frac Picardie et de collections privées du territoire;
- Expositions en lien avec la programmation culturelle de la Métropole, notamment avec les temps forts (Festival Iconic)
- Restitution de projets réalisés en collaboration avec les structures culturelles de la métropole: résidences d'artistes et temps forts
- Amiens Métropole se réserve le droit de programmer sans préavis plusieurs artistes dans le cadre d'une exposition collective ou thématique durant la saison culturelle.

Objectifs

La galerie met en place des actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction du public le plus large. Des visites guidées des expositions sont ponctuellement proposées. L'action culturelle mise sur la rencontre avec les publics. Les scolaires (de la maternelle au lycée) et les centres de loisirs peuvent notamment se familiariser avec la création contemporaine à travers des visites commentées, des ateliers de pratiques plastiques et des livrets pédagogiques adaptés.

Groupe projet

Techniciens de la DACP (Pôle Création et Filières), Musée de Picardie, Frac Picardie, Artothèque d'Amiens Métropole, Le Safran, Région Hauts-de-France

Pilotage

Pôle Création DACP

Moyens à mettre en œuvre

Personnel DACP (Pôle Création et Filières et Pôle Publics et Médiation)

Vacataires pour l'accueil et la médiation

Moyens financiers:

- 6 000 euros (appel à projets)
- 3 000 euros (subventions)
- Fournitures et matériel (mètre laser, fournitures, crochets, etc)
- Remise en peinture, installation éclairage, travaux divers

Échéancier

Mars 2022

Indicateurs

Nombre d'exposition, nombre d'artistes exposés selon typologie, fréquentation, visibilité, nombre d'action EAC

Cette charte de bonnes pratiques est le résultat d'un travail collectif mené pendant l'année 2021 par des professionnels du secteur des Arts Visuels implantés sur Amiens Métropole. Elle définit un cadre de responsabilités entre les différents acteurs·trices qui la composent ou qui sont en relation avec elle. C'est un ensemble de valeurs qui détermine des modes de décision et d'action et notamment le principe de contractualisation et de juste rémunération des professionnels. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'existence et d'exercice de ce secteur d'activité.

Objectifs

La charte défend l'utilité sociale de la création, ainsi que les notions d'intérêt général et d'intérêt collectif.

La charte doit devenir un document de référence commun et conduire ses signataires à s'engager dans un cercle vertueux au sein des arts visuels à Amiens Métropole. Les institutions, organismes et professionnels s'emploient à la respecter et à la faire connaître. Elle se veut évolutive et susceptible de s'adapter aux pratiques et à l'évolution de l'environnement professionnel.

Groupe projet

Techniciens de la DACP (Pôle Création et Filières), Maya Derrien (Musée de Picardie), Pascal Neveux (Frac Picardie), Anne-Laure Mignot (Artothèque d'Amiens Métropole), Marie Lepetit (Le Safran), Benoît Cailleux (Région Hauts-de-France)

Pilotage

Pôle Création DACP

Moyens à mettre en œuvre

Communication et diffusion de la Charte
Suivi et évaluation par le Pôle Filières et Création et Comité de Pilotage

Échéancier

En continu, dès adoption de la Charte

Indicateurs

Adéquation des principes de la charte avec le fonctionnement DACP, structures AM, structures partenaires et signataires de la charte.

FICHE ACTION 3

Préfiguration d'un Pôle Ressource Arts Plastiques et Visuels

Accompagner l'association La Briqueterie à la préfiguration d'un pôle ressource dédié aux Arts Visuels, en lien avec le projet culturel de la structure et dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec la Région Hauts-de-France.

Actions à mettre en place :

Objectifs

- Ateliers collectifs
- Journées professionnelles
- Rendez-vous conseils individuels
- Coopérations interfilières (avec les filières spectacle vivant et musiques actuelles);
- Un observatoire pouvant réunir des données sur l'écosystème des arts visuels
- Renforcer la mise en réseau des acteurs
- Soutenir le secteur pour favoriser son développement en métropole et en région
- Améliorer et partager la connaissance de l'écosystème des arts visuels
- Initier un programme d'actions
- Elaborer un annuaire des professionnels

Le Pôle ressource répond à un besoin identifié au long des ateliers de concertation avec les acteurs d'Amiens Métropole, et peut s'élargir à l'ensemble des professionnels du versant sud de la région Hauts de France.

Groupe projet

Région HdF, Pôle Création et Filières (DACP), Musée de Picardie, Département de la Somme, Artiste auteur, Frac Picardie, La Malterie, FRAAP, AFDAS

Pilotage

La Briqueterie

Moyens à mettre en œuvre

Personnel DACP
Moyens financiers : 1500 euros / séances d'information et formation
Aide au fonctionnement de la structure : 20 000 euros

Échéancier

2025

Indicateurs

Bilan activités menées par l'association, compte rendus des rencontres professionnelles et temps d'information, indiquant le nombre de participant

Axe 2 // Renforcer le réseau de médiateurs et encourager la mutualisation des outils de médiation

Le territoire de la métropole est caractérisé par une grande richesse et variété de publics. Un réseau de médiateurs, issus des structures culturelles et représentant la diversité d'esthétiques du territoire. La consolidation de ce groupe de professionnels permet aujourd'hui d'intégrer de nouveaux acteurs et d'instaurer une dynamique de réflexions plus établie.

Les médiateurs sont les intermédiaires entre les œuvres et les publics. Ainsi les musées, les centres d'art, les Fonds Régionaux en Art Contemporain, instaurent des situations de rencontres et d'échanges autour et par l'œuvre. La médiation de l'art contemporain s'entend alors comme une pratique propice à créer des espaces de rencontre entre les pratiques artistiques contemporaines et les divers publics.

Le temps de réflexion autour des enjeux liés aux stratégies de médiation a mis en valeur la richesse des outils et la complémentarité entre les acteurs du territoire. L'envie de continuer à travailler sur des outils communs a émergé et les participants ont également fait part de leur souhait de contribuer à d'autres temps de ce genre permettant une meilleure interconnaissance et offrant la possibilité d'enrichir leurs actions.

En premier lieu, les acteurs évoquent le besoin de développer un travail menant à la compréhension et à la reconnaissance du métier et du rôle de médiateur. Cette fonction très méconnue, même par des professionnels de la culture, mérite d'être valorisée et mieux intégrée dans les stratégies des structures culturelles et des collectivités. Il est important de faire reconnaître le métier de médiateur culturel auprès des institutions et le différencier du métier d'animateur. Ni guide, ni conférencier, les métiers de la médiation trouvent leur place dans les structures de diffusion et de production de l'art contemporain de la métropole. L'artiste peut incarner de manière ponctuelle le rôle de médiateur. Il est pertinent de comprendre la différence entre « médiation culturelle » (exercée par le médiateur) et la « médiation artistique », réalisée par l'artiste.

Les professionnels de la médiation demandent une sécurisation de leur emploi. Dans le souci d'approfondir les relations avec un territoire donné, garantie du bon déroulement du travail, les missions impliquent des temps longs et cela suppose des bases contractuelles qui prennent en considération cette exigence. Dans cette même logique, ils évoquent l'importance d'être associés aux projets dès l'étape de leur conception, afin

d'assurer une meilleure appropriation et maîtrise des propos et enjeux liés à la mise en œuvre, en échange avec les autres professionnels impliqués.

Les acteurs ont également évoqué l'insuffisance d'échanges et de rencontres entre les professionnels autour de la médiation. Ils signalent aussi le besoin d'un espace physique pouvant accueillir de rencontres professionnelles, à l'échange et à la recherche.

Le besoin d'attirer et intégrer aux équipes des professionnels compétents et de qualité pourrait être en partie pallié par l'implication d'étudiants en master Histoire de l'Art, dans les diverses actions de médiation en art contemporain portées par les structures du territoire.

Dans le cadre scolaire, le travail de sensibilisation et de médiation pourrait commencer par faire connaître aux établissements scolaires la possibilité d'emprunter des œuvres à l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole, en mobilisant les élèves, comme on emprunte un livre et rendre ainsi la relation aux œuvres plus naturelle et habituelle. Les acteurs ont constaté que, afin de favoriser la rencontre entre les publics et l'art, l'implantation de lieux culturels sur un territoire donné est fondamentale. Il est recommandé aussi de favoriser l'accès aux lieux d'art contemporain en développant des actions de mécénat auprès des entreprises de transport, en créant des navettes. Ce qui permettrait à certaines écoles de se rendre plus facilement sur les lieux culturels. Contextualiser la rencontre entre l'œuvre et le public en organisant des moments conviviaux (goûtes, repas, etc.).

PRÉCONISATIONS

- **Créer des espaces de valorisation et de reconnaissance des professionnels de la médiation**, par le biais de rencontres professionnelles entre médiateurs des structures du territoire et d'ailleurs, afin d'enrichir et de renforcer le réseau existant
- **Création d'une plateforme en ligne**, pour réunir et diffuser les informations, appels à projets, programmation culturelle, etc. La plateforme comprendrait aussi une sorte d'annuaire ou de répertoire des contacts des différents partenaires culturels et réaliser une cartographie des lieux, des artistes, savoir-faire
- **Mettre en place un cadre permettant de faire dialoguer les médiateurs** (les plus jeunes et expérimentés) les artistes et autres professionnels du secteur, au sein d'un espace physique, afin de promouvoir le partage de compétences et d'expériences ; mais aussi la création et la mutualisation d'outils de médiation
- **Proposer des temps de formation continue aux professionnels de la médiation**
- **Créer des dynamiques propices à la conception d'outils de médiation** (notamment les outils en lien avec l'art contemporain)



// Zoom

Les rencontres professionnelles autour de la création d'outils de médiation pour l'art contemporain

Un réseau des médiateurs s'est constitué en 2015, d'abord de façon spontanée, afin de réunir les forces vives et volontaires dans le cadre de partages d'informations, de retours d'expériences et de problématiques communes. Coordonné depuis 2018 par le pôle Publics et Médiation de la DACP, le réseau compte désormais 52 médiateurs (agents de la Métropole ou des structures culturelles du territoire) et permet d'accompagner la diffusion de l'information, de faciliter la construction de partenariats et fédérer les structures, mais aussi de former des médiateurs aux enjeux de l'action culturelle de façon concertée dans le cadre de journées professionnelles ou de rencontres thématiques (publics empêchés ou en situation de handicap, par exemple). La formation des acteurs et faiseurs de projets aux questions de l'éducation artistique et culturelle demeure une priorité tant dans les besoins exprimés au sein du réseau que dans les actions proposées au cœur des concertations menées dans le cadre des schémas de filières Arts visuels et Musiques Actuelles.

Promouvoir la mutualisation des rencontres entre médiateurs des structures du territoire et d'ailleurs, afin d'enrichir et de renforcer le réseau existant

Objectifs

Il existe sur le territoire d'Amiens Métropole un réseau des médiateurs. Même si son existence est informelle et spontanée, ce réseau permet d'échanger sur les pratiques, les enjeux et les actualités d'un métier. Il s'agit ici de favoriser le développement de ce réseau sur le champ des arts visuels, d'assurer sa promotion et de l'étendre au-delà de notre territoire, sur un échelon d'abord départemental voire régional.

Ce réseau se révèle comme une ressource pour les médiateurs, échange de pratiques et de savoir-faire.

Groupe projet

DACP, Structures qui assurent une mission de médiation

Pilotage

Pôle Création DACP

Moyens à mettre en œuvre

Accueil des réunions, moyens de communication

Échéancier

Mars 2022 – 2025

Indicateurs

Nombre de partenaires, nombre de rdv, zone territoriale

FICHE ACTION 5

Créer une plateforme en ligne dédiée à la médiation de l'art contemporain

Création d'une plateforme en ligne pour réunir et diffuser les informations, appels à projets, programmation culturelle, actualité du secteur d'activité.

Objectifs

La plateforme comprendrait aussi un annuaire ou répertoire des contacts des différents partenaires culturels. Elle proposera une cartographie détaillée des lieux, des artistes, savoir-faire.

Groupe projet

DACP, Frac Picardie, Réseau de médiateurs d'Amiens Métropole

Pilotage

COPIL composé de membres du groupe projet, en lien avec La Briqueterie, le FRAC Picardie, le Musée de Picardie, les structures culturelles du territoire

Moyens à mettre en œuvre

En attente d'une étude/diagnostic et prévisionnel

Échéancier

Diagnostic courant 2023 / Mise en ligne 2024

Indicateurs

Fréquentation du site public et pro, nombre et qualité des ressources disponibles

Axe 3 // Affirmer la place des pratiques amateurs et des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle renouvelés

Le territoire d'Amiens Métropole dispose d'une offre importante d'ateliers et actions EAC en arts visuels, que ce soit via des structures en régie gérées par Amiens Métropole ou par des associations. Ces structures proposent une forme d'apprentissage par une ou plusieurs techniques et des temps d'exposition. La question des pratiques amateurs peut être abordée principalement sous deux angles : à travers des ateliers réalisés dans un cadre pédagogique et des actions d'éducation artistique (temps scolaire / hors temps scolaire), et aussi en regardant la diversité des offres de pratiques libres/loisir proposées par les structures de la métropole sous toutes leurs formes.

Les arts plastiques et visuels sont intégrés dans le parcours scolaire des élèves, de la maternelle au primaire, avant de devenir une matière à part entière dans le secondaire. En plus de ces parcours objectivés dans les programmes scolaires, portés par l'éducation Nationale, plusieurs dispositifs permettent de pousser plus loin la question des pratiques, de l'apprentissage de l'histoire de l'art et d'organiser des temps de rencontres avec des artistes. Le dispositif phare de l'éducation artistique et culturelle était, pendant les vingt-cinq dernières années, le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA). Dispositif national porté sur notre territoire par l'Éducation Nationale, la DRAC et Amiens Métropole, ces contrats avaient pour objectif de sensibiliser aux pratiques artistiques, culturelles et patrimoniales et

d'insérer l'élève dans un parcours complet et cohérent. Ce dispositif se mue aujourd'hui en Schéma de l'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie.

L'économie précaire des artistes-auteurs conduit une bonne partie de ces professionnels à s'engager dans des structures culturelles et dans les dispositifs proposés en milieu scolaire en tant qu'intervenants. Certains deviennent des « professionnels d'atelier de pratiques amateurs », au détriment de leurs recherches liées à la démarche artistique. Ils terminent par s'éloigner du réseau professionnel et des opportunités de renouvellement de leurs pratiques. Les taux horaires restent peu élevés, alimentant un cercle vicieux de précarité, même pour les professionnels liés aux structures culturelles. Comment connecter les pratiques amateurs ou dites « de loisirs » à un cadre artistique lié à la recherche et à l'expérimentation ? Comment les connecter à la formation et aux pratiques professionnelles, sans les mettre dos à dos ? Comment faire que ces deux modes puissent se répondre et s'alimenter chacun, tant au niveau des publics que des pratiques ?

Les pratiques amateurs semblent être un espace de liberté qui peut servir de modèle de développement pour les dispositifs comme le CLEA, dans une perspective de décroisement et d'ouverture aux pédagogies expérimentales.



Crédit : FRAC Picardie

PRÉCONISATIONS

- **Proposer aux potentiels intervenants des formations** sur les enjeux de l'artiste intervenant en milieu scolaire
- **Considérer les recherches menées par les artistes** au moment de l'élaboration des actions en milieu scolaire, permettant à l'intervenant de partir d'un cadre solide et cohérent avec sa démarche artistique, ce qui pourrait apporter de la qualité au projet mené dans le cadre scolaire
- **Proposer des ateliers sous formes courtes pour travailler/réfléchir sur une thématique**
- **Proposer des paysages d'offres « élargis »**, pour permettre le parcours de/à chaque individu et la posture d'accompagnement et d'impulsion des pratique amateurs
- **Avoir un lieu ou un moment de monstration** pour les pratiques amateurs ;
- **Promouvoir la porosité entre les ateliers** proposés dans les structures culturelles et les projets structurants mis en place par Amiens Métropole et s'appuyer sur les médiateurs dans les structures pour mobiliser les publics, créer des ponts avec la programmation
- **Promouvoir la mutualisation et le partage des ressources** entre structures et entre celles-ci et les professionnels intervenants.
- **« Casser les habitudes »**, **diversifier les intervenants et les formes de pratiques**, en rendant possible une ouverture aux pédagogies innovantes et les processus de transmission expérimentaux

// Zoom

L'arothèque à l'école

A l'initiative de trois enseignantes l'école Jean François Lesueur, une action innovante visant à « transformer l'école en musée », a été conçue en collaboration avec l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole. Un groupe d'une vingtaine d'enfants de 5 niveaux différents (de la grande section de maternelle au CM2) ont visité le fonds et les collections et fait le choix de 10 œuvres sur le thème des émotions. Ils ont ensuite réalisé un accrochage dans les locaux de leur école. Cette initiative était particulièrement intéressante car elle permettait à l'école de venir découvrir la bibliothèque centrale et son artothèque, aux enfants d'être sensibilisés aux multiples lectures possibles à partir d'une œuvre d'art, au principe de la collection et aux problématiques d'exposition. L'exercice d'accrochage a permis de les confronter à la conception d'un « fil rouge » permettant de créer de la cohérence entre les œuvres, ainsi qu'aux problématiques qui en découlent.

és ou en situation de handicap, par exemple). La formation des acteurs et faiseurs de projets aux questions de l'éducation artistique et culturelle demeure une priorité tant dans les besoins exprimés au sein du réseau que dans les actions proposées au cœur des concertations menées dans le cadre des schémas de filières Arts visuels et Musiques Actuelles.



Crédit : F. Demorais

Proposer aux potentiels intervenants des formations sur les enjeux de l'artiste intervenant en milieu scolaire.

Objectifs

Il s'agit de proposer aux artistes volontaires des temps de formation en partant du principe que les artistes ne sont pas forcément formés aux interventions en milieux scolaires. A travers les enjeux et les outils qui seront à disposition lors de ces temps de formation, les artistes doivent pouvoir envisager intégrer les dispositifs d'EAC de façon plus sereine et adaptée.

Il s'agit également de considérer les recherches menées par les artistes au moment de l'élaboration des actions en milieu scolaire, permettant à l'intervenant de partir d'un cadre solide et cohérent avec sa démarche artistique, ce qui pourrait apporter de la qualité au projet mené dans le cadre scolaire

Il pourra être proposé également des ateliers sous formes courtes lors desquels artistes et professionnels autour de l'EAC, pourront travailler et réfléchir sur une thématique.

Groupe projet

DACP, Frac Picardie, Réseau de médiateurs d'Amiens Métropole

Pilotage

La briqueterie

Moyens à mettre en œuvre

En attente d'une étude/diagnostic et prévisionnel

Échéancier

Diagnostic courant 2023 / Mise en ligne 2024

Indicateurs

Fréquentation du site public et pro, nombre et qualité des ressources disponibles

Proposer aux artistes amateurs des lieux et des temps de monstration.

Les pratiques amateurs occupent une place importante et fondamentale dans le paysage des arts visuels. Des pratiques liées à l'EAC aux ateliers et cours proposées dans les structures culturelles et centre d'art, en passant par les pratiques libres et autodidactes, il est important de mettre à disposition de lieux et temps évènementiels où les productions des artistes amateurs peuvent être exposées dans de bonnes conditions.

Cette démarche doit permettre une meilleure compréhension et lisibilité pour les artistes et le public entre la démarche artistique professionnelle et les pratiques amateurs. Si elles ne doivent pas être opposées, les pratiques doivent être articulées pour être valorisées, s'alimenter et trouver leur public

Objectifs

Amiens Métropole vient d'ouvrir un nouvel espace d'exposition dans l'accueil de l'office du tourisme, Place Notre Dame, qui est entièrement dédié aux pratiques amateurs.

Groupe projet

DACP, centre d'art, centre culturel, office du tourisme, association de pratiques loisirs

Pilotage

Office du Tourisme, DACP

Moyens à mettre en œuvre

Matériel et scénographie d'exposition, communication

Échéancier

Réalisé 1er semestre 2022

Indicateurs

Fréquentation, nombre artistes exposés, impact communication

Axe 4 // Faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des priorités dans le développement de la filière Arts Plastiques et Visuels

Amiens Métropole compte sur la présence sur le territoire d'établissements de formation supérieure et les offres diversifiées proposées : Classe d'approfondissement en arts plastiques (CPES- CAAP) - au lycée Louis Thuillier, BTS DN MADE du Lycée Edouard Branly, Ecole Supérieure d'Arts et de Design/ Waide Somme (dédié aux images animées), l'UFR Arts de l'Université de Picardie Jules Verne (qui propose les formations en Arts plastiques, Histoire de l'Art, Régie des œuvres et Bande Dessinée), le Master Pro Culture et Patrimoine.

Les diverses démarches visant la professionnalisation supposent l'accompagnement, qui porte sur les aspects concrets et les enjeux de l'environnement professionnel des métiers artistiques et des métiers d'art (plasticien·ne, artisan·e, photographe, designer·euse...). Elles comprennent l'apprentissage, des acquisitions, en vue d'obtenir un savoir et/ou métier avec une volonté de s'inscrire dans le monde du travail ; mais aussi l'acquisition de réflexes et compétences techniques.

Le processus de professionnalisation implique s'inscrire dans un réseau, apprendre à montrer sa production et en vivre, c'est-à-dire, ancrer la pratique artistique dans un contexte social, s'orienter, savoir à qui se diriger, créer ses propres opportunités. Toutes ces démarches conduisant vers la reconnaissance et la valorisation de l'artiste.

La problématique principale liée à la professionnalisation et l'insertion professionnelle reste l'implantation pérenne des jeunes artistes sur le territoire : la « fuite de talents » est un fait réel, les jeunes artistes quittent la métropole à la fin des études, faute d'opportunités professionnelles et de perspectives.

La carrière d'un artiste dépend étroitement de sa capacité à s'insérer dans les réseaux professionnels. Faire exister un écosystème transdisciplinaire, où s'inscrirait un réseau professionnel renforcé et attentif aux artistes émergents, promouvoir un meilleur accompagnement des jeunes artistes, ce sont des préconisations qui viennent compléter les carences listées par les acteurs. Il s'ajoute à cet état de lieux le manque d'espaces de travail, de lieux d'accueil en résidence, facteurs qui mettent en difficulté le développement d'une dynamique professionnelle autour de la pratique artistique.

La bonne entente entre les nombreuses structures culturelles et

les représentants de l'enseignement supérieur sont la base de projets pouvant contribuer à une amélioration de ce constat. Les projets dits « structurant s » portés par des acteurs phares du territoire, qui permettent d'inscrire les étudiants dans une démarche de professionnalisation, commencent à s'inscrire dans les programmations annuelles des structures.

L'existence d'un «réseau concentrique» d'acteurs culturels du monde associatif, comme La Briqueterie, et des structures associatives comme le CSC Etouvie, étant lieux qui s'ouvrent d'avantage aux propositions de la jeune création.

PRÉCONISATIONS

- **Des projets partenariaux de longs termes développer entre les écoles et les acteurs du territoire**
- Introduire, dans le cadre de la formation, des temps dédiés **aux savoirs et outils administratifs et juridiques** permettant d'intégrer le milieu professionnel d'une manière plus harmonieuse (connaissances autour du statut de l'artiste, droits d'auteur, contractualisation, etc.)
- **Proposer des temps de formation continue destinés aux jeunes artistes** autour de la structuration professionnelle (interventions organisées avec pôle emploi, AFDAS, La Malterie, la Briqueterie, Art connexion autour des démarches et du statut d'artiste-auteur)
- **Penser davantage à l'insertion professionnelle** au moment de la conception de projets structurants et temps forts proposés par la collectivité et partenaires culturels
- **Stimuler l'accompagnement et les projets développés par des jeunes commissaires d'exposition** et collectifs étudiants
- Promouvoir des temps de rencontre entre **étudiants issus de différentes formations artistiques**
- Encourager et soutenir les projets visant **l'accompagnement des anciens élèves pour prolonger** les problématiques de recherche initiées en DNSEP
- **Créer des outils et des contextes propices aux expériences de professionnalisation au sein des cursus** (modules autour de la gestion administrative et comptable, montage de projets, contextes artistiques sollicitant la participation des étudiants, rencontres professionnelles...);
- Promouvoir des outils destinés aux lycéens, permettant une **bonne circulation de d'information sur les offres de formation à l'échelle de la métropole.**

// Zoom

Révolution Domestique

Dans le cadre de l'édition 2021 du festival ICONIC, un axe dédié à la professionnalisation des jeunes artistes a été conçu, en collaboration avec des enseignants chercheurs de l'UFR Arts de l'Université de Picardie Jules Verne. Un budget a été alloué au projet, qui a eu lieu également dans le cadre de l'atelier hebdomadaire proposé par les enseignants à des étudiants de Licence 3 Arts Plastiques de l'UPJV. Ces derniers ont été invités à réaliser un projet d'affichage pour des façades de l'UPJV, du Théâtre d'Animations Picardes et du CROUS Picardie, situés dans le quartier Saint Leu, à partir de la thématique Révolution Domestique. Cette thématique était une manière de travailler à partir d'une situation très concrète vécue par toutes et tous entre 2020 et 2021 : le confinement dans un espace domestique souvent réduit, rythmé par l'intrusion régulière de visioconférences. C'était aussi, selon les enseignants, une manière de souligner la dimension publique de l'endroit où ces affiches allaient être montrées : la ville, la rue.

Les jeunes artistes ont travaillé seuls ou en collectif, choisissant de présenter une image ou une série. L'appel à candidature a été également proposé aux étudiants du Master Arts Plastiques, sans accompagnement pédagogique particulier. Une cinquantaine de projets ont été proposés et un jury en a finalement choisi 10. Au-delà de la création et de la réalisation des supports, en présentant leurs travaux dans une situation professionnelle, les étudiants ont été intégrés aux étapes de repérage de lieux d'exposition dans l'espace public, le dimensionnement des œuvres et le collage, ainsi que la pose de leurs travaux. Ils se sont confrontés avec le positionnement d'artiste à assumer, les enjeux de la mise en œuvre technique avec des équipes spécialisées, la prise en compte de la réception par un public non initié, etc. Cette collaboration se poursuit dans le cadre de l'édition 2022 du festival.



FICHE ACTION 8

Professionalisation et insertion professionnelle

Penser davantage aux actions à vocation d'insertion professionnelle au moment de la conception de projets structurants et temps forts proposés par la collectivité et partenaires culturels (ICONIC festival, Galerie ToTem, Journées du Patrimoine, etc)

Objectifs

Faire place aux actions étudiantes au sein des projets structurants, dans le cadre du montage et de la médiation d'expositions, au sein des structures culturelles;

Stimuler l'accompagnement et les projets développés par des jeunes commissaires d'exposition et collectifs étudiants, dans le cadre des appels à projets

Créer des outils et des contextes propices aux expériences de professionnalisation au sein des cursus (modules autour de la gestion administrative et comptable, montage de projets, contextes artistiques sollicitant la participation des étudiants, rencontres professionnelles...);

Mettre en place des offres liées au droit à la formation professionnelle des artistes auteurs - offres à développer sur notre territoire en s'appuyant sur les savoir-faire. Par exemple: la découpe laser, la robotique, la risographie, la sérigraphie, la céramique, l'art de la marionnette, film animation, BD, etc

Proposer des formations sur les enjeux de l'artiste intervenant en milieu scolaire et des temps d'information autour du dispositif CLEA;

Groupe projet

Techniciens de la DACP, Alix Morel, Maya Derrien, Olivier Michel, Pascal Neveux (élargir), Virginie Delafosse, Barbara Dennys (Esad), Elisabeth Piot, Eric Valette, Daniel Lê, Lise Lerichomme (UPJV), Hélène Rigolle et Alice Fucci (S2C-UPJV),

Pilotage

Pôle Création DACP

Moyens à mettre en œuvre

Personnel DACP (l'ensemble des pôles)
Structures Arts visuels de la collectivité (Musée de Picardie, structures culturelles).
Moyens financiers:
Intégré au budget de la manifestation, évènements, dispositifs. Part dédiée.

Échéancier

Décembre 2022

Indicateurs

Nombre d'artistes ou étudiants concernées par les actions, visibilité et répercussion des actions auprès des divers publics

- Objectifs**
- Introduire, dans le cadre de la formation, des temps dédiés aux savoirs et outils administratifs et juridiques permettant d'intégrer le milieu professionnel d'une manière plus harmonieuse (connaissances autour du statut de l'artiste, droits d'auteur, contractualisation, etc.) ;
 - Promouvoir la rencontre entre les enseignants en charge des modules spécifiques de la professionnalisation et les responsables des pôles ressources (La Briqueterie et La Malterie), afin d'améliorer les modalités d'inscription de cet enseignement au sein des formations ;
 - Promouvoir des temps de rencontre entre étudiants issus de différentes formations artistiques, à l'occasion des séances de formation ;
 - Proposer des temps de formation destinés aux jeunes artistes autour de la structuration professionnelle et du statut d'artiste-auteur.

**Groupe
projet**

DACP, UPJV, ESAD, Lycée Branly, Lycée Thuillier, La Briqueterie, La Malterie, Frac Picardie, AFDAS, Art connexion

Pilotage

Pôle Création DACP

**Moyens à
mettre en
œuvre**

Accueil des réunions, moyens de communication

Échéancier

Mars 2022 – 2025

Indicateurs

Nombre de partenaires, nombre de modules de formation, nombre d'inscrits aux séances de formation, zone territoriales concernées

FICHE ACTION 10

- Objectifs**
- Repérer, soutenir et valoriser des initiatives qui témoignent de la diversité de modes d'expression des artistes émergents, dans le domaine des Arts Plastiques et Visuels ;
 - Stimuler la recherche et l'expérimentation liées aux pratiques artistiques
 - Sensibiliser et encourager à la réflexion autour d'un projet professionnel dans le champ artistique, à partir de rencontres avec de divers professionnels du secteur, des temps de formation et de développement d'une première recherche ;
 - Proposer un accompagnement artistique et adapté aux projets, en mettant à disposition de ressources humaines et matérielles (professionnels, espace de travail, apports techniques) ;
 - Mettre à disposition des résidents un laboratoire dédié à la recherche, à l'expérimentation, au sein d'une structure culturelle.

Groupe projet

DACP, FRAC Picardie, La Briqueterie, Frac Picardie, UPJV, CROUS Picardie, structures culturelles de la Métropole

Pilotage

Pôle Création DACP

Moyens à mettre en œuvre

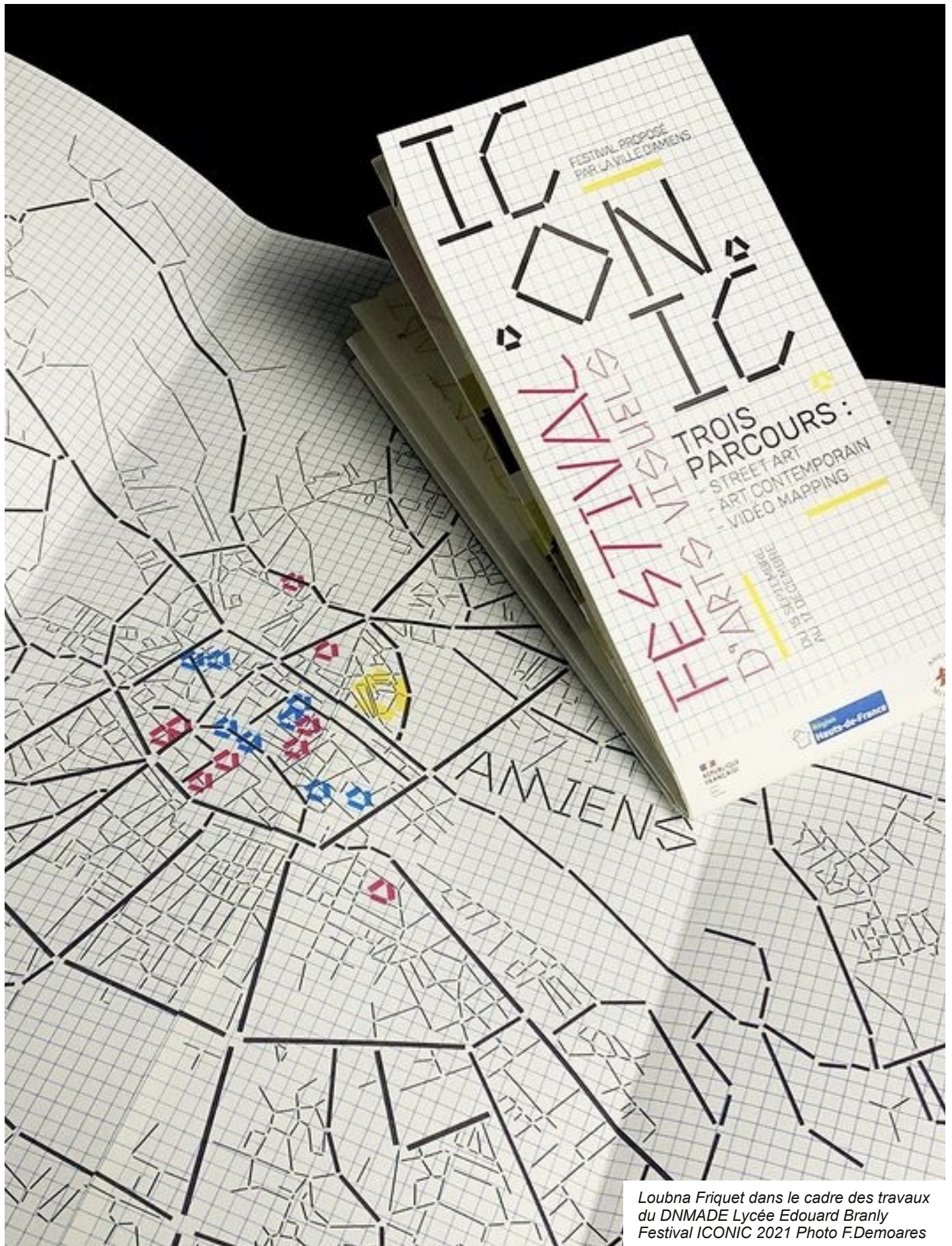
Personnel DACP et des partenaires
 Moyens de communication coordonnés entre partenaires
 Moyens financiers:
 Bourses d'un montant de 3 000 euros/ artiste pour 3 mois de résidence
 3 artistes/an
 Total : 9 000 euros

Échéancier

2024-2025

Indicateurs

Nombre d'artistes participants, typologie des artistes, fréquentation, visibilité, restitution des résidences



Loubna Friquet dans le cadre des travaux du DNMADE Lycée Edouard Branly Festival ICONIC 2021 Photo F.Demoares

Axe 5 // Promouvoir la circulation valorisation du travail artistique par des actions innovantes au bénéfice des artistes

Amiens Métropole ne dispose pas d'un marché de l'art implanté et actif. Le territoire reste peu attirant vis-à-vis des acteurs pouvant s'y installer et alimenter une nouvelle dynamique. Cependant, la production locale fait preuve de diversité, malgré le manque de structuration du réseau d'artistes à l'égard des aspects liés à la commercialisation des œuvres. Des circuits commencent à se croiser, des dynamiques partenariales et de collaboration autour de projets divers pouvant prendre corps, même si de manière ponctuelle.

Les esthétiques des collections locales ne correspondent pas à la réalité de la production artistique du territoire, et il en résulte que la production n'est pas ou peu absorbée par les politiques d'acquisition des institutions (Frac, artothèque, musée, fondations). La filière est composée d'une majorité d'artistes issus d'autodidactie, en quête de structuration. Les jeunes artistes, sortant de la formation supérieure, ne sont pas concernés par les dispositifs de résidence et autres projets pouvant contribuer au développement de leurs démarches. Ainsi, les artistes émergents tendent à quitter le territoire, faute d'opportunités. Les artistes aux profils atypiques organisent des événements parallèles dédiés à l'exposition et à la commercialisation de leurs travaux, mais ces projets restent ponctuels et peu représentatifs de la production de la jeune création. Cela se traduit en un réseau professionnel peu dynamique, porteur d'un réel besoin d'accompagnement, reconnaissance et de légitimité.

L'absence d'une plateforme et d'un lieu physique permettant de fédérer les artistes, et la carence en termes d'espaces de travail ne font que renforcer la fragilité d'un réseau d'acteurs. S'ajoutent à cette problématique la presque absence d'expositions à caractère commercial et, par conséquent, les possibilités réduites de commercialisation d'œuvres sur le territoire.

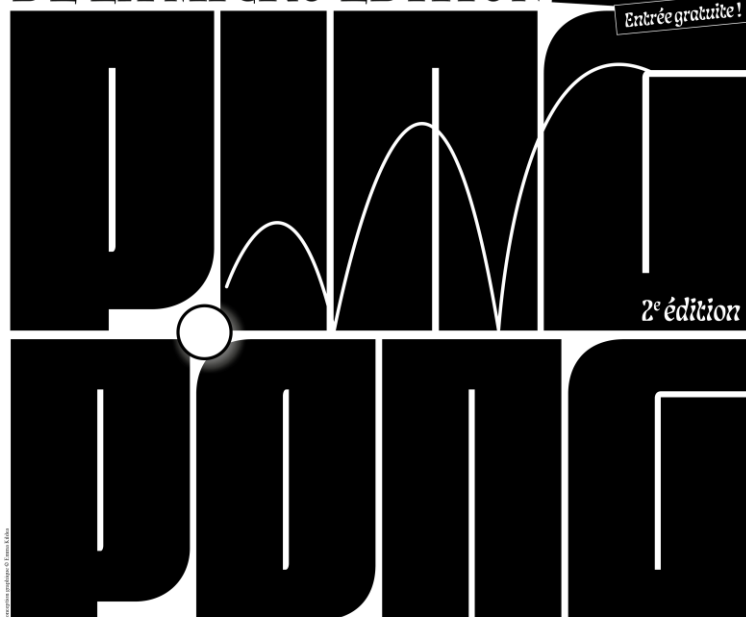
Quelles conditions établir pour parvenir à promouvoir la circulation du travail artistique, de manière à favoriser sa commercialisation, à l'échelle du territoire et au-delà ?

Des dispositifs comme Les Nouveaux Commanditaires et le 1% artistique sont peu utilisés, mais représentent pourtant un levier intéressant pour inscrire une dynamique renforcée de l'art dans l'espace public.

PRÉCONISATIONS

- **Considérer la typologie des artistes, la diversité de démarches** présentes dans le territoire et les valoriser dans le cadre des dispositifs de la collectivité (appels à projets, subventions etc...)
- **Proposer des temps de formation et des points d'information aux artistes** souhaitant se lancer dans la « professionnalisation » (les cadres administratifs, les démarches diverses)
- **Multiplier les expositions à caractère commercial**
- **Mettre en place un temps fort « journées portes ouvertes d'ateliers d'artistes »**
- **Création d'un lieu/instance pour la promotion et mise en réseau des artistes locaux**
- **Mettre en cohérence les aides et dispositifs** de soutiens publics aux réalités du travail de l'artiste
- **Favoriser les interconnexions entre la production artistique et le monde économique**
- **Accompagner la collectivité à recourir au 1% artistique**
- Informer les instances citoyennes de l'existence de **dispositifs comme Les Nouveaux Commanditaires**
- Considérer les difficultés d'**entretien et de conservation des œuvres dans l'espace public** et penser à de formes non pérennes, lors des commandes (avec un devoir de documentation de ces mêmes œuvres)

LE MICRO SALON DE LA MICRO ÉDITION



Vendredi 2 décembre de 14h à 18h
Samedi 3 décembre de 11h à 18h
Dimanche 4 décembre de 11h à 18h

RDV AU FRAC PICARDIE, 45 RUE POINTIN, AMIENS.

// Zoom

PING-PONG, le micro-salon de la micro-édition - Frac Picardie

Temps de découverte et de sensibilisation aux pratiques éditoriales contemporaines, ces deux journées seront l'occasion de découvrir les productions de six invité·e·s venant d'horizons très différents.

Il y sera question de rencontres et d'échanges, tout en ayant la possibilité d'acquérir des éditions.

Parallèlement à cet événement, les différents espaces du Frac seront investis pour offrir un large panorama d'initiatives éditoriales à l'échelle régionale et nationale avec des temps forts et des focus sur des acteur·ice·s de la micro-édition.

FICHE ACTION 11

- Organiser des visites d'atelier, des portes ouvertes, permettant les rencontres professionnelles et échanges entre pairs, favorisant les rencontres, au-delà du périmètre de la Métropole. Il s'agit de valoriser le travail des artistes dans leurs lieux de créations, afin de connaître leurs méthodes, leurs techniques, leurs essais et expérimentations. On pourra voir ainsi des travaux finalisés comme des travaux en cours. Le principe est d'organiser des temps de rencontres, valorisés et commentés par les artistes eux-mêmes.

Il faut dans un premier temps recenser les artistes volontaires pour cette démarche, connaître leurs ateliers / lieux de création et vérifier qu'ils sont en capacité d'accueillir du public.

Objectifs

S'il doit y avoir une coordination sur le territoire de la métropole, cette démarche pourrait être étendue sur le territoire départemental voire du versant sur des Hdf, dans une logique partenariale et une communication commune. Le public pourrait être ainsi amené à circuler et découvrir des artistes / lieux parfois insolites.

Une stratégie de médiation dédiée

En fonction des compétences et sur la base du volontariat des artistes, des visites et groupes de public spécifique pourront être constitués, ainsi que des outils de médiation.

Groupe projet

DACP, Département de la Somme, Région Hauts de France, Frac Picardie, Françoise Memo pour l'art contemporain, Structures culturelles de la Métropole

Pilotage

DACP - Pôle Création
Pôle Rayonnement et attractivité DACP

Moyens à mettre en œuvre

Techniciens DACP et des partenaires
Moyens de communication coordonnés entre partenaires
Moyens financiers:
Etude à réaliser pour un prévisionnel en fonction du périmètre retenu, nombre d'artistes / ateliers participants

Échéancier

Mars 2023 - 2025

Indicateurs

Nombre d'ateliers ouverts, nombre d'artistes participants, répartition sur le territoire, typologie des artistes, fréquentation, visibilité, nombre d'action EAC

Promouvoir la mutualisation et le partage des ressources entre structures et entre celles-ci et les professionnels intervenants.

Cette démarche vise à partager des ressources matérielles comme immatérielles. Il s'agit de faciliter la création, la diffusion, l'éducation artistique et les actions de médiation en mettant en commun un maximum de ressources.

Objectifs

Réaliser d'un diagnostic des ressources

Il s'agit de réaliser un diagnostic le plus précis possible des ressources du territoire qui peuvent être mobilisées et mises en commun. Cela va du matériel (four à céramique, locaux, ateliers, espaces de diffusion, documentation) à des compétences et expertises (artistiques, administratives, communication, juridiques).

Mise en commun

Les ressources seront mises en commun une fois les conditions d'utilisation / partage déterminées, à partir d'un engagement formel/écrit pour rentrer dans la démarche. Ce projet est lancé sous forme d'expérimentation sur une ou plusieurs années avant d'être formalisé.

Groupe projet

DACP, Structures culturelles, Centres d'art, FRAC, UPJV / ESAD

Pilotage

DACP - Pôle Création

Moyens à mettre en œuvre

Moyens matériels et personnels des partenaires de la démarche de mutualisation

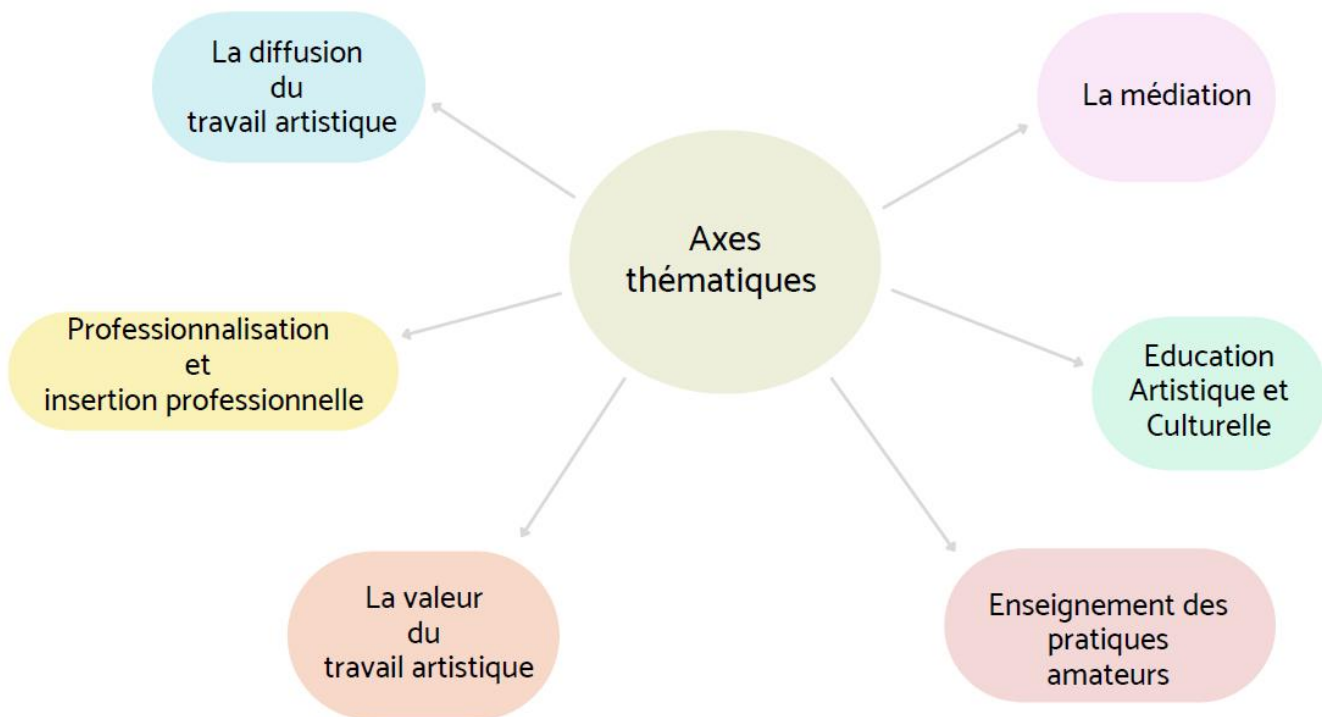
Échéancier

Mars 2022 – 2025

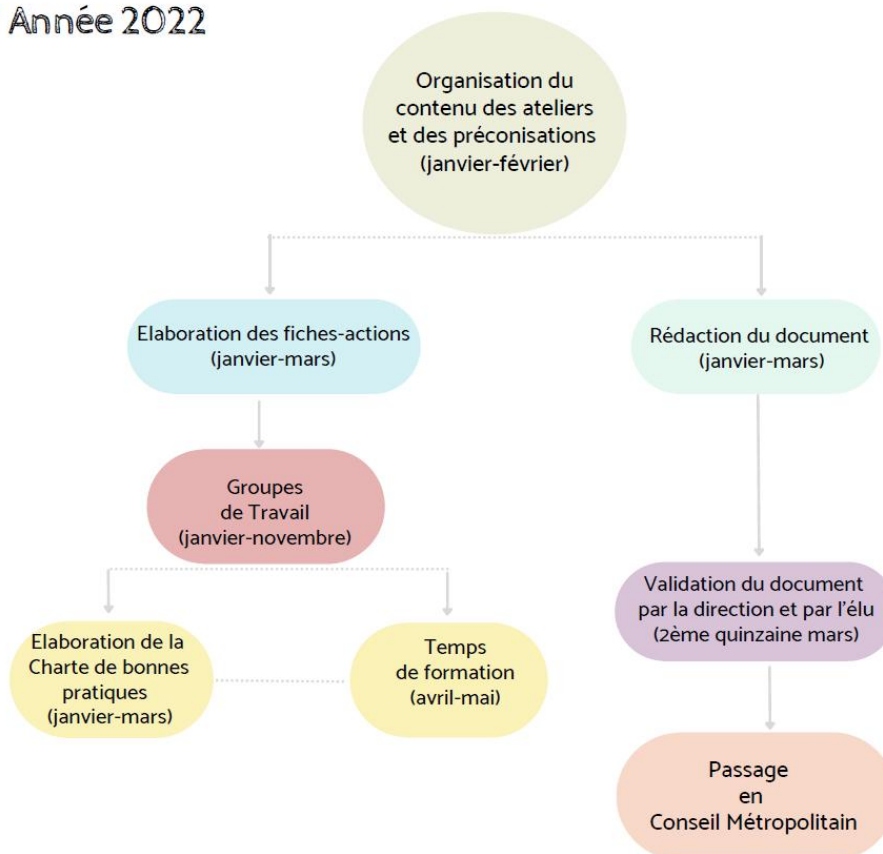
Indicateurs

Nombre de partenaires du projet et ressources mutualisées.

Phase 1 / Ateliers de concertation (année 2021)



Phase 2 / Année 2022



ANNEXES

Les opérateurs dans leur diversité / Les lieux de diffusion et formation aux arts visuels

Centre Culturel Léo Lagrange

Situé en bordure du centre-ville d'Amiens, dans le quartier Saint-Germain, le Centre culturel Léo Lagrange propose une gamme étendue d'activités (théâtre, musique, cirque, danse, arts graphiques...) qui permet chaque saison à près de 450 adhérents d'avoir une pratique artistique hebdomadaire encadrée par des artistes ou des animateurs spécialisés. Pendant les vacances scolaires et quelques week-ends par saison, des stages sont organisés autour de disciplines variées et ouverts à tous les publics.

Le centre culturel propose également une programmation de spectacles pluridisciplinaires et d'expositions s'adressant en priorité au jeune public (familles et scolaires). Avec son action de diffusion et la mise à disposition d'espaces de création, le centre culturel affirme fortement son soutien aux artistes locaux et régionaux.

En complément de ces activités, en tant que structure dite "de proximité", le Centre Culturel Léo Lagrange s'inscrit dans une démarche ambitieuse de médiation en direction des habitants de deux quartiers amiénois, Saint-Maurice et Saint-Leu. Accompagnée par une résidence longue de territoire, l'équipe du centre culturel met en œuvres des projets divers dans un souci sans cesse renouvelé de démocratisation culturelle.
ccll-amiens.fr

Le Centre Socio Culturel Etouvie

Le CSC Étouvie est un centre social et culturel. Il remplit une mission de centre culturel de proximité avec la particularité d'avoir également une mission sociale, éducative et d'animation de territoire, ce qui permet d'avoir une approche et une intervention différente selon les besoins et les désirs des publics. Il s'inscrit dans des projets de co-construction avec les habitants. . Il accompagne les familles, les enfants et les jeunes et contribue à l'amélioration de leur quotidien tout en favorisant le lien social, la convivialité et en proposant des projets adaptés aux besoins et attentes des habitants Au sein du CSC Etouvie, le Centre d'Art Henri Matisse est un lieu de pratique, d'apprentissage et de formation dans le cadre de stages et d'ateliers hebdomadaires en direction des publics de tous âges. Ses ateliers sont encadrés par deux artistes plasticiennes.
www.facebook.com/cscetouvie80

Fonds Régional d'Art Contemporain

Le fonds régional d'art contemporain (Frac) Picardie, créé en 1983 et installé à Amiens dans la région des Hauts-de-France, est le seul Frac à avoir constitué une collection publique autour du

dessin contemporain, la plus importante en France et certainement à l'échelle européenne à ce jour. Elle regroupe plus de 1 300 œuvres de 250 artistes donnant à voir le dessin contemporain dans ses multiples expressions, parmi lesquels des figures emblématiques de la scène artistique française et internationale : Pierrette Bloch, Marlene Dumas, Agnes Martin, Jean-Michel Alberola, Giuseppe Penone, William Kentridge, Sol Lewitt ou encore Jean-Michel Basquiat.

Fort de ce patrimoine contemporain exceptionnel, le Frac Picardie est un acteur engagé auprès de nombreuses structures et collectivités pour favoriser la rencontre entre tous les publics et la création contemporaine, en inventant des formes nouvelles de sensibilisation et favoriser la diffusion et promotion de cette collection et des écritures dessinées contemporaines en France et à l'étranger. L'année 2021 marque un tournant pour le Frac Picardie qui, sous l'égide de son directeur Pascal Neveux, s'engage dans un premier projet artistique et culturel intitulé « Ce que les artistes nous disent de la transformation du monde », qui entend revisiter l'ensemble des missions du Frac pour les trois prochaines années. Penser et écrire un projet artistique et culturel aujourd'hui, c'est avant tout appréhender les défis sociétaux auxquels les institutions culturelles font face aujourd'hui et resituer le Frac Picardie sur un échiquier national et régional au plus près de ses habitants, artistes et acteurs culturels et politiques.

Contact : contact@frac-picardie.org
frac-picardie.org

Ecole Supérieure d'Art et de Design

L'École supérieure d'art et de design (ESAD) d'Amiens est un établissement public qui prépare et délivre des diplômes du Ministère de la Culture. L'école propose des formations en design graphique, création de caractères (post-diplôme), design numérique, et image animée (département Waide Somme). L'école dispose d'une galerie d'exposition et jouxte l'UFR des Arts. Pour le Parcours Art Contemporain 2022, l'ESAD souhaite des projets impliquant la participation des étudiants et étudiantes.
www.esad-amiens.fr

L'Espace Culturel Le Nymphéa de Camon

L'Espace Culturel Nymphéa, situé à Camon, dont Amiens Métropole a la gestion, est une structure culturelle de proximité composée : - d'un centre d'art (place des libertés), qui dispense des ateliers de pratiques artistiques en dessin, BD, peinture, gravure, céramique et techniques mixtes pour les tout-petits - d'un centre d'expressions corporelles (rue Jean Moulin), qui propose des pratiques chorégraphiques (danse classique, modern jazz, hip-hop), théâtrales (théâtre d'impro), et de maintien corporel (gym, renforcement musculaire, etc.) - d'un centre culturel, avec sa petite galerie (place des libertés), qui conçoit et met en œuvre une programmation événementielle

(expositions, performances, spectacles, etc.) et des actions culturelles variées sur Camon et la Métropole.

www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Culture-Patrimoine/

Etablissements-culturels/Espaceculturel-Nymphaea-de-Camon

On a Marché sur la Bulle

On a Marché sur la Bulle est une association qui organise chaque année les Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens mais aussi un Centre de Ressources unique en son genre qui propose de très nombreux formats d'intervention autour de la BD.

Créée en avril 1995 par 9 passionnés, dans le but initial de lancer un événement bande dessinée à Amiens dès juin 1996, l'association On a Marché sur la Bulle a inscrit son action autour d'une phrase-clé dans ses statuts, « faire la promotion de la bande dessinée et de ses auteurs [...] ». À cette époque l'association est exclusivement constituée de membres bénévoles, animés par les instances associatives.

onamarchesurlabulle@orange.fr

onamarchesurlabulle.fr

Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole

L'Artothèque met à la disposition du public une collection de près de 1000 œuvres d'art contemporain (estampes et photographies) qui constituent un panorama de la création contemporaine. Elle s'enrichit chaque année de nouvelles œuvres. Environ 425 artistes y sont représentés : artistes de référence, artistes significatifs de la création d'aujourd'hui en France et à l'étranger, jeunes artistes, artistes locaux. Les œuvres prêtées par l'arothèque sont des œuvres originales à tirage limité. Chaque épreuve est numérotée et signée par l'artiste.

Des actions de médiation destinées au public scolaire sont conduites en partenariat avec les enseignants et les centres d'art : découverte de la collection, prêts d'ensembles thématiques, interventions pédagogiques dans les classes. Visites commentées et expositions sont régulièrement proposées par l'arothèque pour favoriser le dialogue avec les œuvres.

www.bm-amiens.fr

La Maison de la Culture – Scène Nationale

La structure accueille près de 80 spectacles par saison, en théâtre, musique, danse, cirque... Elle organise deux festivals « Amiens Europe » en janvier et « Amiens Toutmonde » en mars.

Pôle européen de création, la Maison accueille toute l'année des artistes en résidence de création (spectacle vivant). Elle possède un studio d'enregistrement musical et produit 4 albums de jazz / musiques du monde par an. Le cinéma Orson Welles est une salle Art & Essai avec 4 à 5 films par semaine.

La Maison possède deux salles d'exposition dédiées ainsi que Côté Jardin, café culturel qui peut accueillir des expositions. La MCA accueille près de 15 expositions par saison et réunit un public varié soit près de 130 000 spectateurs et visiteurs. Outre les

salles dédiées (Hall Matisse – 300m²) et la salle Giacometti (100m²). Les halls du RDC et premier étage peuvent également accueillir des œuvres plastiques (sous conditions – techniques d'accroches, respect des règles de sécurité de l'ERP : matériaux, passages de sécurité...).

www.maisondelaculture-amiens.com

Maison de l'Architecture des Hauts-de-France

La Maison de l'Architecture des Hauts-de-France a été fondée en 2001, à l'initiative de l'Ordre des architectes. Cette association d'intérêt public, maillant plus d'une trentaine de villes françaises, a pour but de « promouvoir et de valoriser l'architecture contemporaine, urbaine et paysagère de qualité » sur l'ensemble de son territoire régional. Elle organise des expositions dans les murs et hors les murs, des conférences, des visites patrimoniales ou de chantiers, ainsi que des voyages en France ou à l'étranger. Et développe également des ateliers pédagogiques à destination des jeunes et des adultes. La Maison de l'Architecture des Hauts-de-France programme diverses actions afin de sensibiliser le grand public sur des questions d'actualité et sous diverses formes culturelles (événements festifs ou participation aux initiatives locales, raideries de l'architecture, concerts, design, résidences, ciné-archi, etc...) en synergie avec tous les partenaires du territoire. Ancienne forge située en centre-ville, à proximité immédiate de la Maison de la Culture, ses locaux s'ouvrent par un sas allongé lumineux (entrée vitrée avec grille ajourée pour une exposition interne/externe) permettant d'aboutir dans une grande salle principale d'exposition de 150m² (40m de linéaire) sous sheds (structure métallique et lumière naturelle).

ma.hautsdefrance@gmail.com

www.maisonarchitecture-hdf.fr/

Le Safran

Le Safran - Scène conventionnée est un lieu en ébullition permanente situé au cœur d'un quartier monde. Lieu de rencontre entre les habitants et la création contemporaine, Le Safran - Scène conventionnée est un espace d'échanges, de partage et de création animée par un esprit maison. La programmation du Safran, à la fois accessible et exigeante, est résolument tournée vers l'ailleurs et se conjugue à la fois dans le mélange des genres et dans le pluralisme culturel. En plus du théâtre du théâtre dans lequel est présenté une trentaine de spectacles par saison, le Safran dispose d'une salle d'exposition, le Carré Noir, d'un Centre d'Art et de nombreuses salles polyvalentes utilisées pour dispenser des cours de pratiques artistiques (dessins, peintures, céramiques, danse...) ou laisser à la disposition des artistes en résidences artistiques. De nombreux temps forts ponctuent la saison culturelle du Safran : Les Safra Numériques - semaine d'immersions et de découvertes des arts numériques et des nouvelles technologies, Le festival Second Souffle - qui explore les liens entre art et sport, enfin Safran'chir - qui appréhende le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui

en mettant en valeur les liens étroits entre la scène et l'actualité. Le Safran est aussi un lieu de soutien et d'accompagnement aux équipes artistiques par la résidence, la diffusion et l'aide à la coproduction de créations. Il s'agit d'un projet où l'art et la culture sont outils de partage, qui veut s'adresser à tous les publics dans un champ territorial mêlant à la fois proximité et rayonnement territorial par la mise en œuvre d'une politique culturelle forte et diversifiée.

www.amiens.fr/safran

Le Trait d'Union Longueau-Glisy

Situé à l'est d'Amiens Métropole, le Trait d'Union est la nouvelle scène culturelle autour des arts du mouvement à Longueau/Glisy. Né de la fusion de deux salles de spectacle, le Trait d'Union promeut les arts du mouvement, mouvements libérés/mouvements capturés.

Un projet de lieu, et plus largement de territoire, conçu et vécu comme un moyen de réunir les populations, notamment autour d'un programme imaginé pour l'espace public. Lieu de fabrication artistique, d'actions de médiation et de diffusion, tels sont les objectifs et l'ambition de ce projet. Doté d'une salle de fabrication artistique (Glisy) et d'une salle de diffusion (Longueau), le Trait d'Union accueille de nombreux artistes nationaux et accompagne les jeunes équipes artistiques de la région Hauts-de-France. Un projet au service de la nécessité de «repenser le commun» en favorisant l'immersion, l'interaction, la participation, la rencontre. Une programmation dense, montée en temps forts et inscrite dans le paysage culturel de la métropole Amiénoise, renforce le projet. Il se veut une structure facilitant la mise en réseau des artistes, à l'échelle de notre région, mais également au sein des réseaux de diffusion nationaux - deux lieux pour un projet au plus près des habitants.

www.amiens.fr/picasso

Le Centre Culturel Jacques Tati

Le Centre Culturel Jacques Tati est un lieu d'art et de culture qui favorise les échanges et les rencontres. Il est situé sur le territoire sud d'Amiens Métropole, au cœur du quartier Pierre Rollin, quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2015. Le Centre Culturel Jacques Tati est un espace de formation artistique (arts plastiques, musique, théâtre) et sportive (judo), de vie sociale, de diffusion de spectacle vivant, de création artistique, d'art citoyen et d'intervention dans l'espace public.

Inspirée de l'éducation populaire et du théâtre populaire, l'association cherche à rassembler le quotidien et l'exceptionnel, la création et la recherche, la formation et la fête, l'ouverture aux publics et aux artistes : dans le but de faire œuvre collective. Être producteur de sens, viser l'émancipation citoyenne et la transformation sociale sont les priorités de notre association. La culture et le sport sont des outils de la transformation du réel, de réveil de l'espace citoyen. Ils font surgir l'improbable qui produira du changement.

L'association Centre Culturel Jacques Tati est un lieu, un équipement public (10 salles d'activités, 1 théâtre de 200 places,

des espaces d'accueil et de rencontres), une équipe (11 salariés et une vingtaine d'intervenants artistiques et sportifs), des artistes en résidence au service des habitants et des artistes.

www.ccjt.fr

Musée de Picardie

Conçu sur le modèle du Louvre de Napoléon III, le Musée de Picardie est un musée des Beaux-Arts réunissant de riches collections d'archéologie, de sculptures, d'objets d'art et de peintures, invitant à un voyage depuis le paléolithique jusqu'à nos jours. Par ses expositions temporaires de la période Antique au XXI^e siècle, notamment d'art contemporain, et ses manifestations, conférences et événements, le Musée de Picardie s'affirme comme un pôle incontournable de la région Hauts-de-France. Comme le voulait la Société des Antiquaires de Picardie, fondatrice du Musée en 1867, ce dernier est un véritable palais des arts permettant de préserver et de transmettre l'héritage artistique picard aux habitants de la région. Après trois années de travaux, le Musée de Picardie a rouvert ses portes en mars 2020.

www.museedepicardie.fr

La Briqueterie

Collectif d'artistes et d'associations, La Briqueterie est une mutualisation de moyens, de compétences et d'envies dans un lieu de création, d'accueil et de rencontre. Friche artistique pluridisciplinaire, elle réunit des gens du spectacle vivant, des arts visuels, de l'édition, de la musique... Le collectif soutient l'expérimentation et les formes émergentes, questionnant des codes traditionnels pour réinventer, explorer et faire évoluer les pratiques. Pépinière de projets, La Briqueterie accompagne les initiatives en devenir, la professionnalisation de ses membres.

assobriquet@gmail.com

www.briquet.fr

Conçu comme une instance d'écoute et de relais, ouverte et attentive aux objectifs des acteurs, chargée d'organiser les contenus produits lors des ateliers, d'analyser les constats qui serviront de point de départ pour l'élaboration des préconisations, le COPIL a fait le choix de déployer une méthodologie basée sur une démarche qualitative, à travers la mise en place d'ateliers de réflexion partagée.

Le comité réunit le Musée de Picardie, le FRAC Picardie, l'Artiste-auteur, l'École d'Art et de Design d'Amiens.

Un texte inaugural, conçu par le COPIL, annonçait, en janvier 2020, les grandes lignes de la concertation :

« En partant d'un constat régional formulé par l'État des lieux des Arts Plastiques, mené entre 2018 et 2019 en Hauts-de-France et restitué en septembre 2020, Amiens Métropole prend l'initiative de lancer une concertation à l'échelle de son territoire.

L'urgence de la situation actuelle, délétère pour les structures culturelles et les professionnels du secteur, nous a incités à démarrer cette concertation de façon anticipée. A une époque où les lieux de culture et de divertissement ne sont plus accessibles, nous devons d'autant plus affirmer notre rôle au sein de la société. Créer un sentiment de communauté et de solidarité entre les acteurs est pour nous une réponse à la fois immédiate et à long terme.

Nous pensons cette dynamique comme point de départ pour un plan d'attaque face à l'adversité et partageons le souhait de dégager de cette concertation des outils concrets, utilisables par tous.

Amiens Métropole s'engage dans cette concertation partagée avec un but de mise en réseau des acteurs et de mise à plat des procédures, afin de gagner en qualité de service aux usagers et améliorer nos pratiques professionnelles.

Afin de mieux identifier les enjeux et d'assurer les conditions permettant le bon déroulement des différentes phases prévues de la concertation, un comité de pilotage composé de professionnel.le.s du secteur des arts visuels d'Amiens Métropole (enseignants, membres d'associations, responsables de structures, représentants d'institutions, représentants de la Direction de l'action culturelle et du patrimoine d'Amiens Métropole) a été créé. Ce COPIL est ainsi une instance d'écoute et de relais, ouverte et attentive aux objectifs des acteurs, chargée d'organiser les contenus produits lors des ateliers, d'analyser les constats qui serviront de point de départ

pour l'élaboration des préconisations.

A cette fin, il nous appartient de fixer dès à présent les enjeux et objectifs vers lesquels nous tendons, afin de ne pas dépenser notre énergie à refaire un constat déjà connu de tous».

La Charte des bonnes pratiques

Cette charte de bonnes pratiques est le résultat d'un travail collectif mené pendant l'année 2021 par des professionnels du secteur des Arts Visuels implantés sur Amiens Métropole. Elle définit un cadre de responsabilités entre les différents acteurs·trice·s qui la composent ou qui sont en relation avec elle. C'est un ensemble de valeurs qui détermine des modes de décision et d'action et notamment le principe de contractualisation et de juste rémunération des professionnels. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'existence et d'exercice de ce secteur d'activité.

Au-delà des enjeux de professionnalisation des arts visuels, ce sont des enjeux sociétaux qui sont visés, qui concernent tout autant les artistes auteur·e·s, les publics usagers et les professionnels partenaires. La charte défend l'utilité sociale de la création, ainsi que les notions d'intérêt général et d'intérêt collectif.

La charte doit devenir un document de référence commun et conduire ses signataires à s'engager dans un cercle vertueux au sein des Arts Visuels à Amiens Métropole. Les institutions, organismes et professionnels s'emploient à la respecter et à la faire connaître. Elle se veut évolutive et susceptible de s'adapter aux pratiques et à l'évolution de l'environnement professionnel. La charte s'adresse à la fois aux artistes et auteur·e·s (artistes, commissaires, critiques d'art, photographes, graphistes), et aux organismes associatifs ou privés (FRAC, centres d'art, galeries, associations, et tous les intervenants qui exposent, achètent ou vendent des œuvres d'art à Amiens Métropole). Elle s'adresse également aux partenaires (ministère de la Culture, collectivités territoriales, éducation nationale, bailleurs sociaux, hôpitaux, administrations et établissements pénitentiaires, fondations...) qui associent des artistes à leurs missions et ainsi font vivre l'art contemporain sur notre territoire.

Pour les Artistes Auteurs

Afin de favoriser des relations de travail harmonieuses avec ses partenaires, l'artiste auteur·e signataire s'engage à :

- \ Justifier d'un statut d'artiste-auteur·e·s professionnel·le·s (affiliation à la MDA, L'AGESSA et/ou présence des code APE 9003A/B, numéro SIRET/SIREN)
- \ Etre titulaire d'une assurance professionnelle
- \ De respecter les engagements du contrat signé avec un tiers;
- \ Développer des relations solidaires et responsables avec les autres acteurs·trice·s du monde de l'art
- \ Fournir les documents permettant de faciliter les démarches administratives de ses partenaires
- \ Fournir les fiches techniques nécessaires aux transports, à la manipulation et au montage et démontage de ses œuvres
- \ Fournir tous les éléments nécessaires à la présentation des

œuvres exposées

- \ Fournir des justificatifs comptables précis selon la contractualisation établie au préalable : factures comprenant les éléments nécessaires à leur règlement (n°sécurité sociale, n°SIRET, code APE, numéro MDA/Agessa si assujetti·e·s ou affilié·e·s)
- \ Fournir des notes de frais comportant les justificatifs nécessaires à leur remboursement
- \ Réduire son impact écologique en favorisant toute initiative de développement durable

Pour les partenaires

Afin de favoriser le développement de l'écosystème des arts visuels à Amiens Métropole, les partenaires s'engagent à mettre en place, selon les moyens dont ils disposent, les démarches nécessaires afin de :

- \ Être attentifs, dans l'accompagnement des structures, à celles qui s'engagent à signer et respecter la présente charte
- \ Contractualiser leur rapport avec les artistes auteur·e·s en cas de commande d'œuvres ou de prestations (ateliers pratique artistique, résidence de médiation, projets artistiques globalisés, parcours artistiques et culturels...)
- \ Co-construire les projets avec les artistes auteur·e·s afin de mieux appréhender les spécificités de chaque partie
- \ Développer des relations solidaires et responsables avec les autres acteurs·trice·s du monde de l'art (mutualisation des ressources)
- \ Rémunérer à une juste valeur toute prestation demandée à un·e artiste auteur·e (cf barèmes du ministère de la culture)
- \ Encourager à développer et promouvoir des programmes existants (un immeuble une œuvre, nouveaux commanditaires)
- \ Appliquer la disposition légale française du 1% artistique lors de la construction de bâtiments publics
- \ Rendre publique la constitution des jurys et des comités d'expert·e·s et de veiller à la présence d'artistes auteur·e·s dans ces derniers
- \ Réduire son impact écologique en favorisant toute initiative de développement durable

Pour les structures

Les structures signataires respectent le cadre légal en vigueur (Loi sur la Création, Architecture et Patrimoine, Code de la Propriété Intellectuelle, Code de la Sécurité Sociale, etc.) et s'engagent à mettre en place, selon les moyens dont elles disposent, les démarches nécessaires afin de :

- \ Contractualiser sa collaboration avec les artistes auteur·e·s selon la législation en vigueur
- \ Respecter le code du travail
- \ Développer des relations solidaires et responsables avec les autres acteurs·trice·s du monde de l'art (mutualisation des ressources)

- \ Développer des relations solidaires et responsables avec les autres acteurs du monde de l'art
- \ Développer une programmation paritaire et diversifiée
- \ Réduire son impact écologique en favorisant toute initiative de développement durable
- \ Assurer les œuvres présentées dans l'exposition
- \ Assurer l'accueil du public, la surveillance et la médiation de l'exposition
- \ Assurer la communication de l'exposition auprès du public
- \ Assurer la communication de l'exposition auprès des professionnels
- \ Assurer le suivi et la coordination du montage des expositions;
- \ Ne pas imposer à l'artiste-auteur-e d'assurer la surveillance et la médiation de son exposition gratuitement
- \ Ne pas demander de frais/droits pour exposer dans ses murs
- \ Ne pas demander de frais de dossier lors d'un appel à projet
- \ Rendre publique, dans le cadre d'un appel à projet, la constitution des jurys et des comités d'experts, et veiller à la présence d'artistes-auteur-e-s dans ces derniers

Dans le cadre d'une exposition, les structures s'engagent à :

- \ Fournir un accompagnement professionnel aux artistes auteur-e-s (intellectuel, technique, logistique, administratif et financier)
- \ Rémunérer l'artiste auteur-e pour toute production (honoraires exposition), exposition et diffusion d'une de ses œuvres (cession de droits)

- \ Rémunérer l'artiste auteur-e pour à l'utilisation et la diffusion de l'image d'une œuvre dans la presse, une plaquette, une édition, un carton d'invitation... tout objet de communication
- Inscrire le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre, en plus du crédit photo, si le photographe n'est pas l'artiste lui-même
- \ Rémunérer spécifiquement toutes autres interventions de l'artiste auteur-e (conférence, workshop, ateliers, performances, médiation...)
- \ Détailler précisément la nature des sommes versées à l'artiste auteur-e (honoraires exposition, honoraires autre intervention, cession des droits d'exposition)
- \ Prendre en charge les frais de déplacement (voyage, per diem, hébergement) de l'artiste
- \ Prendre en charge les frais de transport des œuvres dans les conditions convenues entre les deux parties
- \ Faciliter la mise en contact avec les galeries, artistes-auteur-e-s, permettant à toute personne intéressée de faire l'acquisition d'une œuvre
- \ S'acquitter du 1,01% diffuseur et de se mettre en règle dans ses déclarations et paiement auprès de l'URSSAF

Sources :

1. Charte de Valeurs Hauts-de-France (<https://files.cargocollective.com/419492/Charte-des-valeurs-AV-A4--1---1-.pdf>)
2. Charte professionnelle Région Grand Est (<https://charte-arts-visuels-grand-est.fr/>)



Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine

21 place Notre Dame

Amiens

amiens.fr

